

Table des matières



Glossaire 1/2

ACCSPA: Association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux

ACRG : Association des communes de la région de Grandson ADNV : Association pour le développement du Nord vaudois

AF: Améliorations foncières

AFP: Attestation fédérale de formation professionnelle

AggloY: Agglomération yverdonnoise

AIERG: Association intercommunale pour l'épuration Région Grandson

AIORPC: Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile

ARAS : Association régionale d'action sociale ARE : Office fédéral du développement territorial

ASIGE: Association scolaire intercommunale de Grandson et environs

ASP: Assistant de sécurité publique

ASPMAD : Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile AS-SO : Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

AT: Aménagement du territoire

AVCD : Association vaudoise des communes délégatrices

BAMO: Bureau d'aide au maître d'ouvrage BPA: Bureau de prévention des accidents

CAD: Chauffage à distance

CCSPA: Centre de collecte de sous-produits animaux Yverdon et Région

CDAP: Cour de droit administratif et public

CDD: Contrat à durée déterminée

CECB : Certificat énergétique cantonal des bâtiments CGPI : Centre de gestion des programmes d'insertion

CMS: Centre médico-social COGES: Commission de gestion COPIL: Comité de pilotage

COSEDEC: Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets

CSR-BN : Centre sportif régional de Borné-Nau DGE : Direction générale de l'environnement

DGMR : Direction générale de la mobilité et des routes

DDP: Droits distincts et permanents

DGIP : Direction générale des immeubles et du patrimoine DGTL : Direction générale du territoire et du logement

DPS : Détachement de premiers secours DSM : Déchets spéciaux des ménages

EC: Eaux claires

ECA : Etablissement cantonal d'assurances ECF : Entreprise de correction fluviale

EP : Eclairage public EPL : Examen préliminaire

ERP: Enterprise resource planning = logiciel pour la planification des ressources

ETP: Equivalent temps plein

EU: Eaux usées

EVE : Espace de vie enfantine

FAdEGE: Fondation d'accueil des enfants de Grandson et environs

FCG: Fondation du Château de Grandson FCGT: Football Club Grandson-Tuileries GED: Gestion électronique des documents

HEIG-VD: Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud

JECOS: Jeunesse et cohésion sociale

JS: Jour de service

JSP: Jeune sapeur-pompier

LADE: Loi sur l'appui au développement économique

LAT : Loi sur l'aménagement du territoire

LATC : Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

Glossaire 2/2

MD: Mobilité douce

OFCOM : Office fédéral de la communication OFEV : Office fédéral de l'environnement OFT : Office fédéral des transports

ORPC : Organisation régionale de protection civile

PA: Plan d'affectation

PACom: Plan d'affectation communal

PCi: Protection civile

PDCom : Plan directeur communal PDCn : Plan directeur cantonal

PDDE : Plan directeur de distribution de l'eau PDM : Proposition de décision municipale PECC : Plan énergie et climat pour les communes

PET: Programme d'emploi temporaire

PDRDE : Plan directeur régional de distribution d'eau PGA : Plan général d'affectation (ancienne appellation) PGEE : Plan général de l'évacuation des eaux usées

PGEEi : Plan général de l'évacuation des eaux usées intercommunal

PPA: Plan partiel d'affectation

PPLS: Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

PQ: Plan de quartier

PRU: Point de rencontre d'urgence

RAdEGE: Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs

RIBT: Réseau intercommunal de bureaux techniques

RSNB : Réseau santé Nord Broye SAS : Site d'activité stratégique

SAGENORD : Société anonyme de gestion des eaux du Nord vaudois

SCI : Système de contrôle interne SDA : Surface d'assolement

SDIS: Service de défense incendie et de secours

SERAC : Service des affaires culturelles SIT : Système d'information du territoire

SKKG: Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte (Fondation pour l'art, la culture et l'histoire)

STAP: Station de pompage

SPECO: Service de la promotion économique et du commerce

STEP: Station d'épuration

STRID : Société pour le tri, le recyclage et l'incinération des déchets

UAPE : Unité d'accueil pour écoliers UCV : Union des communes vaudoises

Conseil communal



Composition du bureau

Au 1er janvier 2023:

Président M. Yannick SCHELKER

1er vice-président M. Ludovic LONGCHAMP

2ème vice-président M. Jonathan PAYOT

Secrétaire Mme Nathalie CATTIN RICH
Secrétaire - suppléante Mme Laetitia JACCARD GASPAR
Scrutatrices Mme Christine LEU METILLE

Mme Josik INEICHEN MAILLEFER

Scrutateurs - suppléants M. Pavel POSPISIL

Mme Louise UHLMANN

Au 1er juillet 2023 :

Président M. Ludovic LONGCHAMP

1 er vice-président M. Jonathan PAYOT

2ème vice-président M. Thomas MCMULLIN

Secrétaire Mme Nathalie CATTIN RICH

Secrétaire - suppléante Mme Laetitia JACCARD GASPAR

Scrutateurs Mme Manuela ROTTET M. Michel MAILLEFER

M. Fabio GARCIA

Séances du Conseil

Activités

Le Conseil communal a tenu cinq séances ordinaires durant l'année.

En plus de la nomination du Bureau au mois de juin, il a nommé durant l'année les sept membres et cinq suppléants de la Commission de gestion 2024 ainsi qu'un suppléant à la Commission de gestion 2023, trois suppléants et deux membre à la Commission des finances, deux membres à la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales et un membre à la Commission d'urbanisme.

Il a désigné un délégué à l'Association à buts multiples des communes de la région de Grandson (ACRG) et un délégué à l'Association scolaire intercommunale Grandson et environs (ASIGE).

Le Conseil communal a pris acte de onze démissions. Au 31 décembre 2023, l'effectif est de 46 membres, quatre sièges restent à repourvoir.

Décisions

Outre le rapport sur la gestion de l'année 2022, le Conseil communal s'est prononcé favorablement sur les préavis municipaux suivants :

N°	Objet	Préavis du	Approbation
663/22	Création d'un trottoir à la rue Jean-Lecomte	28.03.2023	04.05.2023
665/23	Mise en séparatif (EC/EU) de la zone 1a, Froideville, route de Giez, ch. du Syndic et Fiez-Pittet	02.05.2023	22.06.2023
668/23	Modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois	24.04.2023	22.06.2023
669/23	Comptes de l'exercice 2022	15.05.2023	22.06.2023
667/23	Étude de l'état des bâtiments communaux	20.07.2023	05.10.2023
660/22	Réaménagement du domaine public quartier du Bas-Grandsonnet et achat parcelle 301	13.07.2023	05.10.2023
670/23	Plan d'affectation Au Rubatel	18.07.2023	05.10.2023
671/23	Arrêté d'imposition pour l'année 2024	21.08.2023	05.10.2023
672/23	Budget de l'année 2024	13.11.2023	14.12.2023

Le Conseil communal a pris en compte les postulats suivants lors de la séance du 4 mai 2023 :

- « Pour une meilleure protection des forêts riveraines » déposé par MM. Ludovic Longchamp et Daniel Trolliet
- « Pour que Grandson signe la Charte pour l'égalité salariale » déposé par Mme Virginie Pilault
- « Création du prix du "Bien vivre ensemble" déposé par Mme Christine Leu Métille

Elections - votations



18 juin 2023

Votation fédérale

- 1. Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises).
- 2. Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI).
- 3. Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19).

Oui Non

Electeurs inscrits : 2'165 Objet 1 : 739 98 part. 40.42 %

Objet 2: 605 263 part. 40.42 % Objet 3: 583 283 part. 40.51 %

Votation cantonale

1. Initiative populaire cantonale "Pour la protection du climat"

Oui Non

Electeurs inscrits: 2'165 Objet 1: 542 304 part. 39.86 %

22 octobre 2023

Elections fédérales - Conseil national

Suffrages des partis :

Liste 1	Les Jeunes du Centre	73
Liste 2	Parti Pirate VD	63
Liste 3	POP	227
Liste 4	Les Vert·e·s	2090
Liste 5	Les Libres	76
Liste 6	Jeunesse socialiste VD	173
Liste 7	Parti socialiste VD	3771
Liste 8	Jeunes UDC VD	159
Liste 9	PLR Les Libéraux-Radicaux	3661
Liste 10	Vert'libéraux-Engagés pour demain	177
Liste 11	La Terre au Centre	277
Liste 12	Vert'libéraux	556
Liste 13	UDC Liberté et Mobilité	358
Liste 14	Vert'libéraux-Jeunes Vert'libéraux	178
Liste 15	Le Centre	239
Liste 16	UDC VD	2705
Liste 17	UDF	54
Liste 18	Jeunes Verts VD	228
Liste 19	Ensemble à Gauche	371
Liste 20	PLR.Énergie libérale	465
Liste 21	Jeunes Libéraux-Radicaux VD	201
Liste 22	Alliance du Centre - PEV	245

Participation grandsonnoise : 40.44 % Electeurs grandsonnois inscrits : 2'191

Elections fédérales - Conseil des Etats (1er tour)

Suffrages obtenus : MAILLARD Pierre-Yves (élu) 472 454 **BROULIS Pascal BUFFAT Michael** 252 MAHAIM Raphaël 220 WEBER Céline 114 CHEVALLEY Ella-Mona 64 57 ZIMMERMANN Angela **BUCLIN Hadrien** 31 TIMOFTE Anaïs 22 JANEIRO Margarida 19 15 **GETAZ Emmanuel** MEYLAN François 14 DRIDI Zakaria 4

Voix éparses : 7

Participation grandsonnoise: 42.04 %

Electeurs inscrits: 2'191

12 novembre 2023

Elections fédérales - Conseil des Etats (2ème tour)

Suffrages obtenus : BROULIS Pascal 488
MAHAIM Raphaël 325

Voix éparses : 6

Participation: 38.05 % Electeurs inscrits: 2'189

Municipalité



Composition et répartition des dicastères au 31 décembre 2023

Syndic : M. Antonio VIALATTE

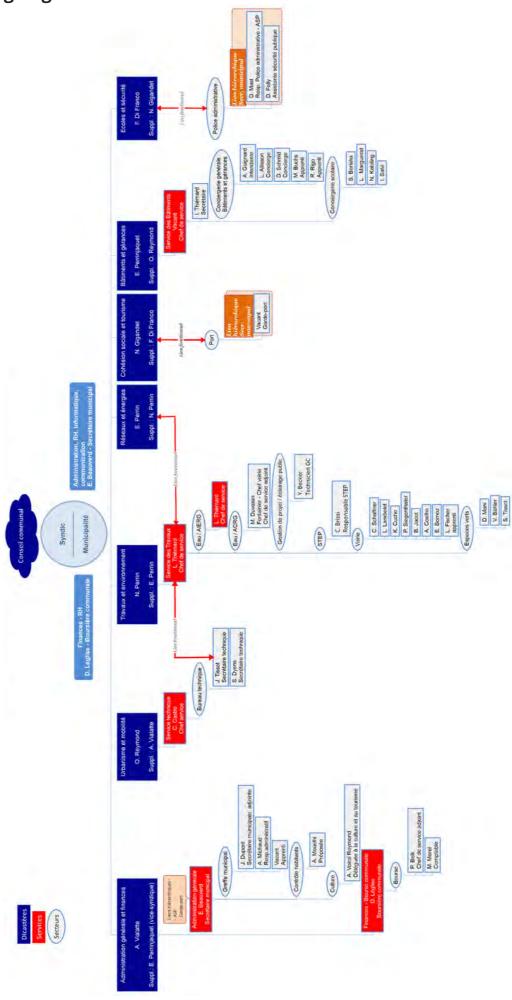
Vice-syndique : Mme Evelyne PERRINJAQUET

	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
Administration générale et finances	M. Antonio VIALATTE	Mme Evelyne PERRINJAQUET
Urbanisme et mobilité	M. Olivier REYMOND	M. Antonio VIALATTE
Cohésion sociale et tourisme	Mme Nathalie GIGANDET	M. Francesco DI FRANCO
Ecoles et sécurité	M. Francesco DI FRANCO	Mme Nathalie GIGANDET
Bâtiments et gérances	Mme Evelyne PERRINJAQUET	M. Olivier REYMOND
Réseaux et énergies	Mme Evelyne PERRIN	M. Nicolas PERRIN
Travaux et environnement	M. Nicolas PERRIN	Mme Evelyne PERRIN

Actes signés par la Municipalité

Objet	Signé le
Convention entre la Commune de Grandson et Bernard Nicod SA pour l'ajout d'un co-débiteur au contrat de bail à loyer du magasin Volg Detailhandels AG	27.01.2023
Acte notarié entre la Commune de Grandson et Filemi Immobilier Sàrl pour la constitution d'une servitude personnelle sur la parcelle 2075 sise à la route de Lausanne 23	04.05.2023
Conventions entre la Commune de Grandson et les communes de Giez et Mutrux pour la mise à disposition du serveur Salto (système programmation badges portes)	16.05.2023
Acte notarié entre la Commune de Grandson et Ennova SA pour la constitution d'une servitude personnelle sur la parcelle 210 sise au territoire de la commune de Fiez	30.05.2023
Acte notarié entre la Commune de Grandson et Ennova SA pour la modification d'une promesse en vue d'un acte constitutif de droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle 210 sise au territoire de la commune de Fiez	30.05.2023
Acte notarié entre la Commune de Grandson, SI Cand-Landi SA, Maillard Antoine, Sbarro Francesco, RES Real Estate Service SA et Porchet Gilbert concernant la convention foncière relative au Plan d'affectation « Bas du Grandsonnet »	31.05.2023
Contrat de cautionnement auprès de la banque Raiffeisen en faveur du Tennis Club de Grandson	01.06.2023
Contrat entre la Commune de Grandson et Kaiser Data AG pour l'acquisition, l'installation et la maintenance du logiciel SuisseVote et d'un scanner	14.09.2023
Convention entre la Commune de Grandson et Travys SA pour la réfection des voies Valeyres-Essert	15.11.2023
Convention entre la Commune de Grandson et la Paroisse protestante de Grandson pour l'entretien de l'œuvre « Iglesia » d'Isabel Flores	21.12.2023

Organigramme



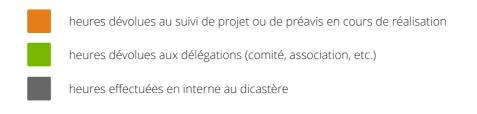
Activités de la Municipalité

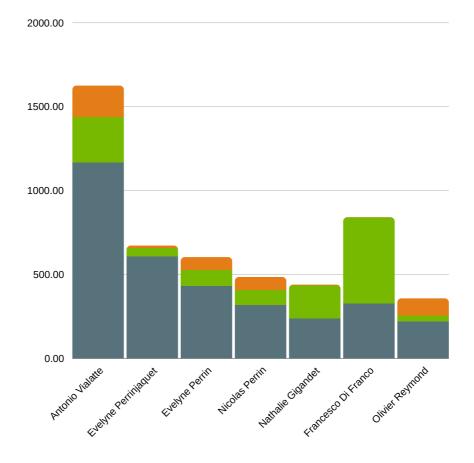
En 2023, la Municipalité s'est réunie à 46 reprises et la durée moyenne des séances de Municipalité était de 2h45. Le taux annuel de participation est d'environ 97.8%.

Vacations du 01.01 au 31.12.2023

Toutes activités confondues, le travail de chaque municipal peut être illustré de la manière suivante pour les heures passées en séance de municipalité ainsi qu'en vacations. Ce décompte ne prend pas en considération les activités comprises dans le défraiement annuel forfaitaire (rapport de gestion, comptes, prise de connaissance du courrier et des documentations, etc.).

Le graphique ci-dessous illustre la ventilation des heures effectuées par chaque membre de la Municipalité.





Délégations municipales

Libellés	Délégués	Entités
Association des communes de la région de Grandson (ACRG)	EPN AVI NPE	Comité directeur Conseil intercom. Conseil intercom.
Association de la Grande Cariçaie	NGI	Assemblée générale
Association des Terroirs de la Région de Grandson (ATRG)	AVI NGI	Comité (présidence) Assemblée générale
Agglomération yverdonnoise AGGLOY	AVI ORE	COPIL - COMIN COPIL - COMIN
Association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux (ACCSPA)	FDI NGI	Conseil intercom. Conseil intercom. (suppl.)
Association intercommunale pour l'épuration Région Grandson (AIERG)	EPN EPE AVI	Comité directeur Conseil intercom. Conseil intercom. (Présidence)
Association intercommunale scolaire (ASIGE)	FDI AVI	Comité directeur (présidence) Conseil intercom.
Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile (ASPMAD)	NGI	Assemblée générale
Association pour le développement du Nord vaudois (ADNV)	AVI	Assemblée générale Groupes travail
Association régionale d'action sociale (ARAS)	NGI AVI EPE	Comité directeur Assemblée générale Assemblée générale (suppl.)
Association vaudoise des communes délégatrices (AVCD)	FDI	Comité directeur
Caisse de pensions (Profelia)	AVI NGI	Délégué employeur Délégué employés
Caisse intercommunale de pensions (CIP)	AVI EPE	Assemblée générale Assemblée générale

Libellés	Délégués	Entités
Commission touristique (ADNV)	NGI	Membre
Cave des viticulteurs de Bonvillars	AVI	Assemblée générale
Centre sportif régional de Borné-Nau SA (CSR-BN SA)	FDI EPE AVI	Conseil administration (présidence) Conseil administration (membre) Assemblée générale
CRIDEC SA	NPE	Assemblée générale
Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois (EHNV)	NGI	Assemblée générale
Fondation Bartimée	NGI	Conseil de fondation
Fondation Bourgeois	AVI	Conseil de fondation
Fondation Le Repuis	AVI	Conseil de fondation
Fondation d'animation « Le Croch' Pied »	AVI	Conseil de fondation
Fondation d'accueil des enfants de Grandson et environs (FAdEGE)	NGI FDI	Conseil de fondation (présidence) Conseil de fondation
Fondation de la cabane scoute	EPE	Conseil de fondation
Fondation du Château de Grandson	AVI	Conseil de fondation
Fondation grandsonnoise d'équipement pour le football	ORE EPE	Conseil de fondation (présidence) Conseil de fondation
Grand-Saint-Bernard - Le tunnel	AVI	Assemblée générale
Groupement forestier 7	NGI NPE	Comité directeur Assemblée générale

Libellés	Délégués	Entités
Les Amis du Château	EPN	Comité
Maison du Nord vaudois SA	EPE	Assemblée générale
Piscine couverte régionale d'Yverdon-les-Bains S.A.	EPE	Assemblée générale
Pro Grandson	ORE	Bureau et Comité
Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs (RAdEGE)	FDI NGI AVI	Délégué au Comité Déléguée au Comité Assemblée générale
Réseau Nord Broye	NGI	Assemblée générale
Sauvetage des Iris	FDI	Assemblée générale
SDIS régional du Nord Vaudois	FDI AVI NGI	Comité directeur Conseil intercom. Conseil intercom. (suppl.)
Société de développement des Tuileries	ORE	Assemblée générale
Société vaudoise des améliorations foncières SVAF	AVI	Délégué
STRID SA	NPE AVI	Conseil d'administration Assemblée générale
Syndicat d'améliorations foncières - La Poissine	AVI ORE	Président Syndicat + COPIL Membre
Syndicat d'améliorations foncières : arrosage	EPN	Membre
Syndicat d'améliorations foncières : Grandsonnes	NGI	Membre

Libellés	Délégués	Entités
Syndicat d'améliorations foncières : chemins des Esserts et des Côtes	NGI	Membre
TRAVYS SA	ORE	Assemblée générale
Union des communes vaudoises (UCV)	AVI EPE	Assemblée générale Assemblée générale
Union des sociétés locales Grandson-Tuileries (USLGT)	ORE	Délégué

Représentations municipales

Libellés	Délégués	Entités
Association des syndics JNVd	AVI	Représentation (comité)
Bureau de prévention des accidents (BPA)	EPE	Représentation
Commission consultative énergie, environnement et durabilité	EPN NPE	Délégation interne
Commission consultative de sécurité	FDI	Délégation interne
Commission consultative d'urbanisme	ORE	Délégation interne
Commission constructions et salubrité	ORE	Membre
Traitement recours déchets	AVI NPE	Délégation interne Délégation interne
Traitement recours police	AVI FDI	Délégation interne Délégation interne

Les rapports d'activité ou de gestion des associations intercommunales sont consultables sur leur site Internet.

Administration générale et finances



Préambule municipal

2023...la moitié de la législature est déjà derrière nous. Cette marque temporelle nous permet de voir le travail réalisé, mais surtout celui restant à faire d'ici à 2026. Parmi les réalisations, l'approbation par le Conseil communal du financement de la partie publique du plan de quartier du Bas-Grandsonnet adopté en décembre 2022 qui va modifier de manière importante la physionomie de l'entrée du bourg de Grandson avec un espace public mettant en valeur la bâtisse du couvent des Cordeliers, patrimoine architectural du XIIIème siècle.

La mise à l'enquête de la Traversée des Tuileries, projet qui lui aussi va métamorphoser le village des Tuileries en faisant la part belle à la mobilité douce ainsi qu'à la végétalisation de l'espace public.

Le plan de quartier de Borné-Nau Est, projet urbanistique d'importance pour la Commune, mais plus globalement pour l'agglomération yverdonnoise, premier plan d'aménagement d'envergure à être mis à l'enquête permettant d'accueillir notre part de la croissance démographique du Canton au bénéfice de la région du Nord vaudois.

Les avancées en termes de préservation de la biodiversité et de l'environnement, ainsi que les efforts consentis dans le domaine énergétique, tant par les actions du PECC que ceux fournis dans la transition du parc automobile et de l'outillage vers une réduction des émissions de gaz à effet de serre ou du passage à la technologie LED, étape par étape, de l'éclairage public. Tous ces éléments portés par les services et leurs municipaux demandent temps, énergie et investissements, tant en ressources humaines que financières, je tiens ici à remercier l'ensemble du personnel et mes collègues pour leurs engagements au service de nos concitoyens.

L'année 2023 a permis de stabiliser et d'ancrer un esprit de travail convivial, bienveillant, recherchant les solutions dans le consensus, ceci tant dans les services qu'au sein de la Municipalité.

Concernant le dicastère Administration générale et Finances, la stabilité et l'esprit d'entraide a permis de faire avancer des projets tels que les nouveaux statuts du personnel communal ou pour les finances de trouver les ressources pour aborder le projet tant attendu de la planification financière qui va pouvoir débuter en 2024.

La seule ombre au tableau a été un dysfonctionnement au sein du service des Bâtiments et gérance ayant conduit à nous séparer du chef de service. Le service lui-même a été profondément affecté, il a dû notamment faire face à des problématiques tant managériales qu'humaines. Ces difficultés ont absorbé beaucoup d'énergie et de temps pour calmer la situation, trouver des solutions temporaires et faire en sorte que le service puisse fonctionner en mode dégradé et garantir les prestations essentielles. Le soutien du service des Finances, des RH et du Greffe municipal a été primordial, merci à ces collaborateurs.

Un grand merci également à l'équipe du service des Bâtiments et gérances qui a su se serrer les coudes en ces temps difficiles et un merci particulier à sa secrétaire qui a su coordonner les tâches en l'absence d'un chef de service et d'un adjoint.

Je terminerai mes propos en remerciant particulièrement mes collègues de la municipalité pour l'excellente ambiance de travail qui règne au sein de notre collège. Ce climat de travail basé sur l'écoute, l'ouverture et la bienveillance agit positivement sur l'ensemble des collaborateurs et leurs engagements quotidiens au service de la collectivité.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2023, le personnel du dicastère Administration générale, Finances et Culture est composé de 8 personnes :

Administration générale

- Un secrétaire municipal à 100%
- Une secrétaire municipale adjointe à 80%
- Un responsable administratif du Greffe à 100%
- · Une préposée au Contrôle des habitants à 100%

Service des finances

- Une cheffe de service (boursière communale) à 100%
- Un chef de service adjoint à 80%
- Une comptable à 100%

Affaires culturelles

• Une déléguée aux affaires culturelles et touristiques à 50% (répartition 80/20)

Depuis la législature 2021-2026, la Municipalité a décidé de rattacher le poste de la déléguée aux affaires culturelles et touristiques – dont le taux reste inchangé – comme suit : les affaires culturelles relèvent du dicastère « Administration générale et finances », sous l'égide du syndic Antonio Vialatte, et les affaires touristiques du dicastère de la municipale Nathalie Gigandet « Cohésion sociale et tourisme ».

Suite à l'entrée en fonction, en 2022, du nouveau responsable administratif du Greffe municipal, l'année 2023 a été une année de construction et de consolidation du fonctionnement de l'équipe, notamment au niveau de la répartition des tâches RH, de la gestion et du suivi du portefeuille d'assurances ainsi que de la reprise de la gestion du port suite au départ de la garde-port au 30 septembre 2023.

L'équipe est maintenant complète et donne pleine et entière satisfaction. Grace à l'organisation mise en place, soutenue par la complémentarité des personnes, le Greffe municipal a su trouver l'équilibre qui a pu lui manquer par le passé, soulageant par la même occasion la charge de travail du secrétaire municipal.

Seule ombre au tableau, le contrat d'apprentissage de la nouvelle apprentie de commerce, qui avait débuté en août 2023 et qui a dû être résilié au 14 novembre. Malheureusement, un problème de santé ne lui a pas permis de débuter sereinement sa formation. Nous espérons vivement pouvoir reconduire son engagement lors de la rentrée scolaire 2024.

Si les années 2021 et 2022 ont été marquées par un niveau de stress considérable au sein de l'équipe du service des Finances, cette période de turbulences est désormais reléguée au passé. L'année 2023 s'est avérée stable et a été chaleureusement accueillie par tous les membres de l'équipe, qui ont enfin pu travailler dans un climat serein.

La résiliation du mandat de l'ASIGE, au 31 décembre 2022, a également contribué à alléger la charge de travail du service.

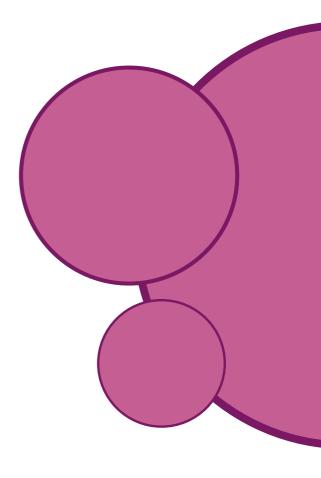
Dans le but d'optimiser l'efficacité de l'équipe, une réorganisation des tâches a été entreprise. Cette initiative a permis de soulager la cheffe de service, offrant ainsi une structure plus agile et mieux adaptée aux besoins internes.

La mise en place de séances hebdomadaires a renforcé la communication au sein de l'équipe. Ces moments dédiés ont favorisé les échanges réguliers, le partage des problématiques et ont contribué à renforcer la cohésion de l'équipe tout en offrant un cadre de travail plus confortable et stimulant.

M. Belk s'est vu confier de nouvelles responsabilités en vue d'une possible nomination au poste de chef de service adjoint. Il a brillamment pris en charge des missions clés telles que l'établissement du budget des salaires, la supervision de la comptabilité, la formation pour le nouvel ERP et la GED fournisseurs tout en assumant la responsabilité du mandat de comptabilité du CSR-BN SA. Ses compétences professionnelles et personnelles ont été démontrées avec succès, faisant de lui un maillon essentiel de l'équipe et lui valant la reconnaissance de sa hiérarchie et de ses collègues. Sa nomination officielle en tant que chef de service adjoint a été confirmée en décembre 2023, prenant effet au 1er janvier 2024.

L'engagement constant du syndic dans les tâches complexes du service a été hautement valorisé. Sa participation active a renforcé la collaboration entre les différents intervenants, apportant ainsi une contribution significative à l'efficacité globale du service.

En conclusion, l'année 2023 a représenté une étape cruciale dans la consolidation de l'équipe face aux défis antérieurs. Les ajustements organisationnels, les séances de travail collaboratives et l'implication soutenue de chacun ont permis de créer un environnement professionnel plus stable et épanouissant pour tous.



Réponses à la remarque, aux observations et vœux de la Commission de gestion sur le rapport 2022

Remarque

Remarque 4.1 : La CoGes félicite la municipalité d'avoir établi un bilan de son dicastère dans un souci d'amélioration des ressources mises à disposition de ses collaborateurs.

La Municipalité en prend bonne note.

Observations

Observation 4.1 : La CoGes déplore que la municipalité refuse de lui fournir les premières conclusions du rapport de l'état des lieux de son dicastère demandé en 2022. La CoGes souhaite ardemment qu'un point de situation soit transmis dans les meilleurs délais.

Comme rappelé à plusieurs reprises, la CoGes a charge de rapporter sur la gestion de l'année 2022. Les conclusions du rapport n'ayant pas encore été traitées par la Municipalité, ni communiquées au personnel communal, la CoGes ne peut par conséquent pas être tenue informée d'un projet encore en cours. Une communication sera faite en temps voulu au Conseil communal.

Observation 4.2 : La CoGes se questionne sur le besoin réel au niveau culturel et touristique dans la commune. La partie touristique étant gérée par l'ADNV. La CoGes s'interroge sur le poste de la déléguée culturelle dont les compétences ne semblent pas exploitées à leur plein potentiel.

Comme relaté dans la réponse au vœu 2.2., si la Municipalité n'a pas pour vocation de se substituer à l'organisme touristique, un contact direct avec la Commune dans ce domaine peut néanmoins s'avérer précieux pour certains projets ponctuels.

Pour ce qui est de la thématique de la culture, la Municipalité estime que les compétences de la déléguée aux affaires culturelles, titulaire notamment d'un Master of Arts (anciennement : Licence ès Lettres) de l'Université de Lausanne et d'un CAS (Certificate of Advanced Studies) en Patrimoine et tourisme de l'Université de Genève, sont bien mises à profit dans le cadre du budget à disposition. Lors des séances organisées par le SERAC (Service des Affaires culturelles de l'Etat de Vaud) auxquelles participe la déléguée, le Canton a du reste plusieurs fois salué le fait qu'une commune de la taille de Grandson ait créé un tel poste, fût-ce à temps partiel.

Les seuls projets événementiels, certes les plus visibles, ne sauraient résumer l'ensemble des tâches effectuées par la déléguée : ses connaissances sont particulièrement bien exploitées lors de ses travaux de recherche et de compilation de données historiques, œuvre de l'ombre de longue haleine dont on ne peut guère constater l'ampleur en prenant en compte une seule année de travail, en l'occurrence l'année 2022. Le fruit des investigations historiques n'est rendu visible qu'une fois les synthèses nécessaires effectuées, par exemple sous la forme d'une exposition (Cité d'Othon, cité d'antan, en 2021), d'une visite guidée (les fontaines, en 2023) ou la parution d'un ouvrage historique (prévu pour fin 2023).

D'autres compétences spécifiques de la déléguée (cours-séminaires suivis à l'Institut suisse de Relations publiques/SPRI) ont par ailleurs été mises à profit depuis 2019, toujours dans le cadre de son 50%, suite à la mise en place de la nouvelle stratégie de communication communale : elle est en effet en charge des publications et collabore activement à la gestion du site internet, consacrant beaucoup de temps à la collaboration interservices, notamment en soutenant la communication toujours plus importante du Service Travaux et environnement.

Voeux

Vœu 4.1 : La CoGes encourage la municipalité à renforcer le lien Commune-école s'agissant de la culture. Elle peut, pour commencer, profiter des compétences de la déléguée culturelle pour développer les relations avec le château.

La Municipalité prend note de ce vœu et partage l'avis que le lien Commune-école est important et qu'il serait bénéfique de le renforcer. Elle remarque toutefois que la situation n'est guère comparable avec celle de la Ville d'Yverdon-les-Bains, dont plusieurs établissements scolaires comptent une médiatrice culturelle attitrée ; malgré les volontés de collaboration, la déléguée aux affaires culturelles et touristiques de la Commune ne peut pas se substituer à cette dernière ni ingérer dans le fonctionnement des établissements scolaires grandsonnois. A ce jour, les diverses tentatives de collaboration – notamment le projet de faire participer le groupe scolaire d'improvisation théâtrale au festival de théâtre bisannuel – n'ont pas abouti, les dates de ce dernier (juste avant la reprise des cours) en étant sans doute une des raisons. La création de la nouvelle bibliothèque scolaire et publique permettra dorénavant une approche privilégiée des publics scolaires, se concrétisant notamment en 2023 par une participation de la bibliothèque à ce festival communal.

La Municipalité reste interloquée quant à la seconde partie du vœu, à savoir développer les relations avec le château : celles-ci n'ont jamais été aussi étroites, notamment grâce au renouvellement des conseils des deux fondations liées au monument, à savoir la SKKG (Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte, propriétaire) et la FCG (Fondation du Château de Grandson, exploitante), et à la nouvelle équipe de direction en place engagée par cette dernière. La collaboration avec la déléguée aux affaires culturelles est étroite et effective, concrétisée notamment en 2022 – comme le relate le rapport d'activité – par plusieurs concerts au château, dans le cadre de la fête « Musique et petits sons », rendus possibles pour la première fois grâce à la volonté de collaboration du nouveau directeur du monument, par l'organisation du cycle de conférences universitaires autour des 625 ans de la mort d'Othon III, mises sur pied par la Commune mais présentées au château, ou encore par la collaboration à l'exposition multi-sites de M. Cañete, dont des œuvres ont été présentées, entre autres, dans les jardins du monument et à l'église, la Commune jouant un rôle important dans la synergie entre les intervenants.

Voeu 4.2 : La CoGes constate avec satisfaction la volonté de la municipalité à évoluer au niveau RH. Elle attend de connaître l'aboutissement de ce projet de gestion du personnel, car la mise en place de ce processus permettra d'uniformiser les procédures à l'avenir.

La révision du règlement du personnel communal constitue les fondations de la nouvelle politique RH voulue par la Municipalité. La validation de ce dernier sera soumise au Conseil communal par le biais d'un préavis. La création ou la révision d'autres documents RH seront déployées selon un planning qui reste à établir en fonction des disponibilités des ressources internes.

Voeu 4.3 : La CoGes encourage la municipalité à continuer à être proactive dans les propositions de formation à son personnel.

La Municipalité a toujours soutenu les demandes de formation qui étaient en lien avec le domaine d'activités du bénéficiaire. Elle travaille activement sur la possibilité de mettre en place un concept SST visant à garantir un suivi des formations techniques, notamment afin d'assurer et de respecter les normes de sécurité en vigueur. Elle veillera à proposer des actions ponctuelles de formation à l'ensemble de son personnel.

Administration générale

Missions et prestations

Missions:

- · Accompagner administrativement la Municipalité dans le mandat qui lui a été confié par la population
- · Valoriser l'action de la Municipalité et des services communaux
- · Garantir l'archivage et la conservation du patrimoine papier et historique
- · Assurer la réception centrale de l'administration communale
- Garantir les prestations du Contrôle des habitants
- · Initier et coordonner le développement des infrastructures informatiques
- · Structurer et organiser les actions de communication internes et externes
- Gérer les ressources humaines

Prestations:

- · Organiser et planifier les séances de Municipalité
- · Retranscrire les décisions de la Municipalité dans les procès-verbaux et en garantir le suivi
- Préparer les préavis municipaux et le suivi de l'application des décisions du Conseil communal
- · Organiser les manifestations protocolaires
- · Apporter un appui administratif aux services communaux
- · Traiter les demandes de naturalisation
- · Traiter les arrivées, les déménagements au sein de la commune et les départs des habitants de nationalité suisse et étrangère
- · Organiser les votations et les élections jusqu'à la veille de l'échéance électorale
- · Organiser les cérémonies d'accueil des nouveaux habitants et nouveaux citoyens

Points marquants en 2023

- · Résiliation du contrat de travail du chef de service des Bâtiments et gérances
- · Formation interne en cyber-sécurité et protection des données personnelles
- · Révision du règlement du personnel et des directives internes
- · Mise en place du logiciel SuisseVote
- · Signature de la charte « employeur partenaire »
- · Publications communales

Synthèse des activités

Résiliation du contrat de travail du chef de service des Bâtiments et gérances

Des dysfonctionnements ayant été constatés dans le management et sur certaines compétences pouvant légitimement être attendues de la part d'un chef de service, un regard externe a été souhaité par la municipalité. Un prestataire de service a été mandaté afin de conduire un diagnostic organisationnel du service des Bâtiments et gérances. La totalité du personnel du service des Bâtiments et gérances a été entendue lors d'entretiens individuels. Le rapport rendu a permis de confirmer les dysfonctionnements pressentis tout en mettant en évidence d'autres problématiques.

Par la suite, des événements exogènes supplémentaires sont venus accélérer la prise de décision et la municipalité, dans sa séance du 3 juillet, a décidé de résilier le contrat de travail du chef de service, ceci avec effet immédiat pour justes motifs, conformément à l'article 64 du règlement du personnel communal. A des fins de protection de la sphère privée et étant entendu qu'une procédure administrative a été ouverte à l'encontre de la Commune, aucune information supplémentaire ne pourra être donnée. En date du 28 septembre, une restitution sommaire du diagnostic a été faite à l'ensemble du personnel communal lors d'une séance plénière.

En parallèle, les postes de chef de service et chef de service adjoint ont été redéfinis et mis au concours pour des engagements prévus en 2024. La gestion de cette situation a été particulièrement chronophage pour le dicastère Administration générale et finances. Afin de pouvoir garantir le fonctionnement du service des Bâtiments et gérances, une charge de travail considérable a été répercutée sur le dicastère Administration générale et finances. Un soutien à l'équipe administrative et à la municipale a notamment dû être apporté concernant la gestion financière du service.

Formation interne en cyber-sécurité et protection des données personnelles

En collaboration avec l'Office informatique de la Ville d'Yverdon-les-Bains, une formation d'une matinée en cyber-sécurité et sur la protection des données personnelles a pu être proposée à l'ensemble des collaborateurs, qu'ils soient utilisateurs ou non d'outils informatiques. En effet, dans la majorité des cas, la faille de sécurité provient avant tout du facteur humain, il était donc important que chaque collaborateur puisse bénéficier d'une sensibilisation et acquérir les bonnes pratiques visant à pérenniser l'intégrité des données communales. Cette formation a été dispensée par des spécialistes en cyber-sécurité d'une start-up de l'EPFL et le retour des participants a été unanimement positif.

Révision du règlement du personnel et des directives internes

Le règlement du personnel communal actuel, tout comme l'échelle des traitements, sont entrés en vigueur en 2011. En parallèle, la Commune a vu son effectif croître au gré des nouvelles missions et attentes confiées par le Canton, par la Confédération ou découlant des modifications du cadre légal. Le niveau de compétence et les descriptifs de fonction ont dû être revus lors des différents processus de recrutement et les RH ont rapidement été confrontés aux limites du règlement actuel. Il sied également de relever qu'il appartient à la municipalité d'anticiper l'arrivée de la génération Z sur le marché du travail et que cette génération de post baby-boomers accordera davantage d'importance à l'épanouissement au travail, au bien-être, à la bonne entente entre collègues ainsi qu'au développement personnel. Le paradigme va donc changer et les employeurs seront clairement mis en concurrence en fonction des conditions proposées. Il conviendra donc de pouvoir proposer des conditions favorables, intéressantes et concurrentielles.

Fort de ce constat et avec le soutien d'un prestataire externe spécialisé, les RH ont pu finaliser la version bêta du nouveau règlement du personnel communal, revoir totalement le modèle du système salarial et finaliser 7 directives internes en lien avec ledit règlement.

Une Commission du personnel a été nommée afin de pouvoir rapporter sur l'ensemble des nouveaux documents, exception faite du système salarial. Cette commission est composée de 5 personnes (3 femmes et 2 hommes) afin de pouvoir prendre en considération les remarques et propositions de tous les services.

Les documents finaux devraient être validés en avril 2024 par la municipalité, puis envoyés à l'examen préalable du Canton, pour ensuite être soumis au Conseil communal par le biais d'un préavis. L'entrée en vigueur du nouveau règlement serait idéalement prévue au 1er janvier 2025, après validation du Canton.

Mise en place du logiciel SuisseVote

Conformément à la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques et à son règlement d'application, le bulletin unique a été introduit dans le Canton de Vaud dès le 1er juillet 2023 pour toutes les élections à système majoritaire. Le Canton a vivement encouragé les Communes à mettre en place une solution de numérisation et de reconnaissance optique en utilisant un scanner de haute performance. Avec l'introduction du logiciel SuisseVote et du scanner, il n'est dès lors plus nécessaire de procéder à un dépouillement des bulletins électoraux à la main.

Des contrats d'entreprise et de maintenance ont été conclus avec la société tierce partenaire du Canton et des formations ont été suivies par une partie du Greffe municipal ainsi que par quelques personnes du Bureau du Conseil.

Afin de pallier une éventuelle défaillance du scanner, une procédure en cas de dysfonctionnement du matériel lors des scrutins a été conjointement élaborée avec le Secrétariat général et l'Office informatique de la Ville d'Yverdon-les-Bains. En cas de problème, les communes de Grandson et d'Yverdon-les-Bains se porteront mutuellement assistance dans un cadre clairement défini.

La première utilisation de ce matériel a permis de démontrer un réel gain de temps dans le dépouillement des bulletins et a donné pleine et entière satisfaction.

Signature de la charte « employeur partenaire »

Au vu des difficultés à obtenir des disponibilités en journée de la part des pompiers de milice, les instances cantonales en matière de défense incendie de Suisse romande ont lancé en août 2022 le label « employeur partenaire ». Cette distinction est décernée aux entreprises et communes qui signent la charte employeur, document qui formalise les droits et devoirs respectifs de l'employeur et des sapeurs-pompiers volontaires.

Par ce système de label et de charte, les instances cantonales entendent valoriser l'implication des entreprises et communes qui engagent des sapeurs-pompiers. La Commune de Grandson ayant déjà deux collaborateurs disponibles en journée, cette dernière pouvait donc être éligible pour ce label.

Dans sa séance du 27 mars 2023, la Municipalité a décidé d'adhérer à cette charte afin de formaliser et valoriser son soutien aux pompiers de milice. Cet aspect sera dorénavant mis en avant lors de chaque nouveau processus de recrutement.

Le 10 octobre 2023, l'Inspecteur régional de l'ECA et le Commandant du SDIS NV sont venus remettre en main propre le label « employeur partenaire » à l'Autorité politique.

Publications communales

Comme ces dernières années, la déléguée aux affaires culturelles et touristiques s'est chargée, sous la supervision du secrétaire municipal, de la coordination et de la rédaction des journaux officiels parus en juin et en décembre, ainsi que des newsletters électroniques envoyées en mars et en août.

A la suite des résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès des habitants, la déléguée a par ailleurs activement collaboré à l'amélioration du site Internet. La tâche la plus chronophage a assurément été la réinsertion de tous les articles de presse/médias parus depuis 2017, afin qu'un archivage puisse s'effectuer automatiquement et que les documents soient directement à la disposition du public.

De plus, une rubrique "Actualités" a été ajoutée à la page d'accueil du site et celle consacrée au Pilier public a été réorganisée par thématiques, dans l'optique de l'installation de bornes interactives prévues en 2024. En collaboration avec le service Travaux et environnement et le service Urbanisme et mobilité, un répertoire des WC communaux a également été créé, visible sur le Géoportail (mapnv.ch / Equipement public / Mobilier urbain régional).

L'artiste local Joseph Martin a été sollicité afin de pouvoir acquérir et utiliser une de ses œuvres pour illustrer la carte de vœux de fin d'année.

Service des finances

Missions et prestations

Missions:

- · Elaboration et suivi du budget
- · Tenue de la comptabilité générale
- · Facturation des prestations et des taxes communales
- Gestion des débiteurs
- · Gestion des salaires et établissement des décomptes
- · Gestion des créanciers et fournisseurs
- · Gestion des abonnements d'eau
- · Etablissement des comptes communaux
- · Gestion de la trésorerie et des emprunts
- · Comptabilité des investissements et suivi des préavis

Prestations:

- · Coordonner l'élaboration des projets de budget en collaboration avec les services
- · Facturation des différentes taxes communales (déchets, eau, épuration, taxes de séjour, etc.)
- · Contrôle et suivi de la comptabilité communale
- Suivi des impôts communaux
- · Suivi des débiteurs, des rappels, des recours et du contentieux
- Suivi des loyers des bâtiments communaux, établissement des décomptes de chauffage
- · Assurer une trésorerie suffisante par le biais du suivi des liquidités et la gestion des emprunts
- Elaboration des préavis financiers et des parties financières des propositions municipales et également celles des préavis générant une dépense
- · Conseiller les services en matière de comptabilité et de finances
- · Elaboration de plans financiers et d'investissements nécessaires à la gestion de la commune
- · Tenue de comptabilités intercommunales

Point marquant en 2023

- · Déploiement du nouvel ERP communal suite
- · Attribution du mandat de planification financière en décembre 2023

Synthèse des activités

Déploiement du nouvel ERP communal - suite

Le bouclement de l'exercice 2022 s'est révélé plus aisé que celui de l'année précédente, bénéficiant de deux années complètes de pratique. Cette expérience a grandement facilité les opérations courantes grâce à une meilleure maîtrise du logiciel. Les fonctionnalités du nouveau programme continuent d'être fortement valorisées, renforçant ainsi l'efficience globale du service et de l'Administration.

Grâce à une fonctionnalité du nouveau logiciel, la saisie des détails spécifiques de chaque compte pour le budget 2024 a été enregistrée dans le programme. Cela garantit que tous les utilisateurs peuvent accéder en permanence à ces informations, assurant ainsi une compréhension claire des prévisions pour chaque compte.

Les modules en lien avec le suivi des investissements et de leurs amortissements est en cours de mise en place. Un premier travail de l'intégrateur a été fait en fin d'année 2023 mais la majeure partie du travail sera faite en 2024. Ces nouveaux outils permettront le suivi de la situation des crédits d'investissements, tout au long de leur cycle de vie, des dépenses/recettes jusqu'aux amortissements.

Culture

Missions et prestations

Missions:

- · Développer le potentiel culturel à Grandson
- · Soutenir et organiser des activités culturelles dans le bourg
- · Accompagner les projets communaux sous l'angle culturel
- · Mettre en valeur le bourg historique et les espaces publics sur le territoire communal
- · Intensifier le rayonnement de la commune en participant à des projets culturels régionaux
- · Rechercher et compiler des données historiques
- · Réaliser et gérer des publications papier de la commune et les mettre en ligne sur le site internet communal

Prestations:

- · Visites guidées gratuites
- · Manifestations culturelles et festives
- · Panneaux historiques
- · Collaboration avec divers organismes culturels
- · Communication

Points marquants en 2023

- · 5e festival « De rire et de rêves... » théâtre et contes
- · Parution d'un ouvrage historique sur Grandson
- · Bibliothèque : ouverture de la partie publique
- Fontaines : création d'un répertoire et d'une visite guidée
- · Visite guidée pour les Bureaux du Grand Conseil des cantons de Vaud et Neuchâtel
- · Jeu de piste dans le bourg
- · Bourgeoisie d'honneur décernée à Bruno Stefanini
- · Art contemporain : collaboration et achat d'une œuvre

Synthèse des activités

5e festival « De rire et de rêves... » - théâtre et contes

Proposé toutes les années impaires, le festival de théâtre et de contes offert par la Commune a eu lieu les 19 et 20 août. La déléguée aux affaires culturelles a pu obtenir le soutien financier de Pro Grandson et de l'ADNV. Elle s'est réjouie de voir se concrétiser de nouvelles synergies, en plus de la collaboration habituelle avec la Fondation du Croch'pied : pour la première fois, la Fondation du Château a accepté d'accueillir des contes en ses jardins et la Bibliothèque publique et scolaire a participé à l'événement en proposant des lectures sous chapiteau.



Côté artistes, le seul spectacle payant était assuré par l'humoriste Charles Nouveau. Fidèles au festival, des compagnies régionales comme La Compagnie du Cachot et Abaldir ont ravi le public, aux côtés de nouveaux venus, notamment la compagnie de théâtre itinérant Les ArTpenteurs. Des artistes circassiens et un conte musical pour tout-petits ont complété le programme, publié sur le site Internet communal. Suite à une proposition spontanée de dernière minute d'une ancienne conseillère d'Etat fribourgeoise, un invité prestigieux a été accueilli le dimanche en la personne de Michel Ocelot, réalisateur du film « Kirikou et la sorcière » et lauréat de nombreux prix, dont le César du meilleur film d'animation en 2019. Quelques jours avant le festival, le journal « La Région » a consacré à la manifestation une pleine page dans son édition tous-ménages, puis une petite rétrospective en image la semaine suivante. Fait rare, le journal « 24 Heures » lui a également accordé un encart sur sa page « Culture & Société » ; la déléguée n'a pas manqué d'en remercier le rédacteur en chef qui a pris la peine de lui répondre personnellement.





Parution d'un ouvrage historique sur Grandson

Enthousiasmées par l'exposition en plein air « Cité d'Othon, cité d'antan », réalisée en 2021 par la Commune, les Editions de la Thièle ont mené à bien un projet de livre consacré à des vues anciennes de Grandson, Les Tuileries et autres hameaux, qui est paru comme prévu au mois de novembre. Préfacé par le syndic, l'ouvrage a été rédigé par l'historien Daniel de Raemy, la déléguée culturelle et Françoise Schenk, des Editions de la Thièle. La déléguée a participé dans le cadre de son travail aux séances de coordination et en mettant à disposition ses textes créés pour l'exposition temporaire ; elle a collaboré sur son temps libre, à titre bénévole, à la rédaction de textes supplémentaires.





Bibliothèque : ouverture de la partie publique

La bibliothèque, installée dans l'ancienne salle de gym du collège du Jura A, avait été dans un premier temps ouverte aux élèves en octobre 2022. Dans un second temps, le 1er avril 2023, elle a été inaugurée pour le grand public et accueille gratuitement tous les habitants les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 18h00, ainsi que les mercredis de 14h30 à 18h00.

Fontaines : création d'un répertoire et d'une visite guidée

Suite à sa réflexion initiée en 2022 quant à des visites thématiques, la déléguée a mené une étude sur les fontaines grandsonnoises, en collaboration avec le fontainier du service des Travaux et environnement. Il en résulte un vaste répertoire, à consulter sur le Géoportail (mapnv.ch / Equipement public / Mobilier urbain régional), et la création d'une nouvelle visite guidée des fontaines de Grandson et des Tuileries ; cette dernière s'est déroulée le dimanche 30 avril, en compagnie d'une vingtaine de personnes. Le répertoire est destiné à être complété au gré des découvertes ou annonces de fontaines privées.



Visite guidée pour les Bureaux du Grand Conseil des cantons de Vaud et Neuchâtel

Dans le cadre de leur rencontre à Grandson le 9 mars, les bureaux du Grand Conseil des cantons de Vaud et de Neuchâtel ont suivi une visite guidée du bourg et de l'église médiévale. Des remerciements ont été adressés au syndic et à la municipalité, ainsi qu'à la déléguée aux affaires culturelles « pour son enthousiasme et son professionnalisme qui ont ravi les participants ».

Une visite guidée « standard » du bourg a par ailleurs été proposée le dimanche 4 juin, n'attirant guère que cinq personnes, parmi lesquelles trois nouvelles habitantes aussi enchantées qu'étonnées que cette balade historique leur soit offerte par la Commune.

Jeu de piste dans le bourg

Au vu du succès remporté en 2019, l'association Carré Bossu a à nouveau été mandatée pour organiser un jeu de piste dans le bourg. Si la première édition avait attiré 100 à 120 personnes, celle-ci n'a hélas pas eu le succès escompté, avec 49 intéressés seulement, peut-être en raison de la météo caniculaire. Ce chiffre peut toutefois être considéré comme satisfaisant au vu de la tenue d'autres manifestations le même jour (Fête Eau-lac à Yverdon, env. 3'000 personnes, Spartian Race à Sainte-Croix, env. 4'000 personnes), qui n'étaient pas annoncées en début d'année, lorsque la date du 17 juin avait été choisie. Une étude de la provenance du public a révélé qu'un quart des participants était issu de Grandson, un quart environ d'Yverdon, un quart d'autres villages du Nord vaudois, et le reste de lieux plus lointains, comme Lausanne, Froideville et Zurich.

Bourgeoisie d'honneur décernée à Bruno Stefanini

Sur proposition de la conseillère Laetitia Jaccard Gaspar, le Conseil communal a décidé d'honorer, à titre posthume, M. Bruno Stefanini, acquéreur du Château de Grandson, pour son importante contribution au rayonnement de la Commune. Renseignements pris auprès de plusieurs entités vaudoises, la déléguée culturelle a préparé l'intitulé du document ; la Bourgeoisie d'honneur a ainsi été attribuée à M. Stefanini, en vertu de la Loi du 19 décembre 2017 sur le droit de cité vaudois. La cérémonie, au cours de laquelle ce diplôme et un cadeau ont été remis à sa fille, Bettina Stefanini, présidente de la Fondation pour l'art, la culture et l'histoire (SKKG – Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte), s'est déroulée le 4 août dans



les jardins du Château, en présence d'une septantaine de personnes, bon nombre venant de la région de Winterthur. Cet événement a fait la « Une » du journal La Région, qui lui a également consacré une double page, et a été relaté dans la Winterthurer Zeitung.

Art contemporain: collaboration et achat d'une œuvre

Poursuivant sa fructueuse collaboration avec M. Jorge Cañete, responsable de la galerie d'art contemporain de la rue Haute, la Commune a soutenu une exposition multi-sites : du 9 novembre 2023 au 27 janvier 2024, des œuvres de l'artiste espagnole Isabel Flores ont été présentées à la galerie, dans l'église médiévale et dans les jardins du château. Ce projet a été possible grâce à la collaboration de la Commune - secteur Culture/Tourisme, services Bâtiments et gérances et Travaux et environnement - au soutien de la Fondation du Château de Grandson, de Pro Grandson et de la paroisse protestante. Au vu de la qualité de l'œuvre « Iglesia » et de son excellente intégration dans l'église médiévale, la municipalité a décidé de l'acquérir pour la laisser exposée de manière pérenne. Elle consiste en deux longues toiles imprimées suspendues dans les bas-côtés. Une convention a été signée avec la paroisse protestante qui s'est réjouie de cet accrochage. A noter que l'œuvre peut être provisoirement ôtée selon les besoins



Politique culturelle régionale et cantonale

Dans le cadre du Réseau culturel régional, groupement informel qui réunit plusieurs communes depuis 2013, la déléguée a participé à trois séances organisées par le Service de la culture d'Yverdon-les-Bains (31 janvier à Orbe, 30 mai à Yverdon et 1er novembre à Yvonand). Les réflexions se poursuivent quant à la formalisation du Réseau, qui a déjà permis de décerner des prix culturels depuis 2015 et des bourses culturelles depuis 2022.

Le Fonds culturel et sportif (adopté par l'association des syndics du district Jura-Nord vaudois et alimenté à hauteur de 50 ct par habitant) a permis de décerner les bourses et les prix 2023. Le 23 mars, six bourses d'un montant de CHF 5'000.- chacune ont distingué, pour la culture : Adrienne et Elisa Barman (Grandson), illustration et chant ; Fanny Vaucher (Sainte-Croix), BD ; la compagnie Kokodyniak (Giez), théâtre ; et pour le sport : Chloé Vaucher (Yverdon-les-Bains), pentathlon moderne ; Kouzma Rehacek (Baulmes), vélo trial ; Yanis Dégallier (Yverdon-les-Bains), judo. Le 29 novembre, le 9e Prix culturel régional de CHF 10'000 a été décerné à l'illustratrice grandsonnoise Adrienne Barman et le prix à l'encouragement de CHF 5'000 au festival « Hors normes ». A ces récompenses s'ajoutait le prix de la Fondation CEPY (CHF 2'000.-), remis par sa vice-présidente, Annick Voirol Reymond, à l'artiste de landart Sylvain Meyer.

Comme chaque année, la déléguée a répondu à l'invitation du service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud (SERAC) ; les responsables culturels des principales villes vaudoises se sont réunis le 11 octobre à Lausanne.

Patrimoine/recherches historiques

Le travail de lecture des volumineux rapports des investigations archéologiques menées à Grandson entre 2015 et 2018 s'est poursuivi ; la déléguée a commencé à en élaborer la synthèse, avec pour objectif de présenter en 2024 au Conseil communal et à la Municipalité le résultat des fouilles de trois chantiers importants : les sites de la rue Haute, de Borné-Nau et de Corcelettes-Les Pins.

Une embarcation antique, découverte par prospection aérienne début 2021 dans le lac, a été prélevée par l'Archéologie cantonale. Le 11 septembre, la Municipalité et la déléguée ont été invitées à voir à La Poissine cette pirogue de l'Âge du Fer, avant son transfert pour étude. Cette trouvaille exceptionnelle a eu les honneurs de la presse.



Divers, collaborations extérieures

Art contemporain

Outre l'exposition multi-sites susmentionnée, la Commune a également collaboré à un autre projet de Jorge Cañete : sur son invitation, l'artiste Lourdes Murillo a présenté des œuvres dans sept fontaines de Grandson et des Tuileries. Heureuse coïncidence avec les recherches de la déléguée aux affaires culturelles sur cette thématique, cette exposition s'est tenue du 30 mars au 13 mai, avec le précieux concours du fontainier et du service Travaux et environnement.

Film

En novembre, le court-métrage « Action », tourné en octobre 2020 dans la rue Haute, a été mis en ligne à la disposition de tous, après avoir été présenté dans de nombreux festivals. Une séance de présentation destinée aux Conseillers communaux a été organisée à la salle des Quais.

Château

En vue de 2026, année de commémoration des 550 ans des batailles de Grandson et de Morat, l'association « Grandson-Murten 2026 » a pu engager un chef de projet à 20%, M. Daniel Jaquet, grâce au soutien financier des deux communes et des cantons de Vaud et de Fribourg. La déléguée culturelle a poursuivi sa participation au groupe de travail, qui lui demande encore un investissement conséquent, mais devrait être allégé l'an prochain, quand le taux d'engagement du chef de projet pourra être doublé.

Collaborations interservices

La déléguée a poursuivi son soutien au site Internet, en particulier pour répondre aux demandes du service Travaux et environnement (aide à la création d'un menu pour la « Biodiversité » et d'une galerie photos concernant le « Développement durable »).

Urbanisme et mobilité







Préambule municipal

2023, année de l'accélération, en raison du grand nombre de projets en cours, mais aussi de l'avancement plus soutenu de ceux-ci que par le passé. En effet, l'engagement d'une nouvelle collaboratrice administrative au sein du service a permis à son chef de dégager du temps pour gérer les procédures stratégiques pour la commune de Grandson.

L'année a donc débuté sur les chapeaux de roues avec la mise à l'enquête du réaménagement de la RC401 et du Bourg des Tuileries, ainsi que les allègements de bruit routier, en janvier. Les mois suivants, le service s'est attaché à modifier le projet en tenant compte des quelques oppositions reçues, travail de longue haleine car le projet est important tant par sa taille que ses ambitions.

Toujours dans le domaine de l'ambitieux, le premier semestre a été passablement dédié aux derniers travaux liés au PA « Bellevue-Borné Nau Est ». La démarche consultative auprès des habitants et des associations était une première et a permis de tirer nombre d'enseignements, tant pour le PA lui-même que pour le service de manière générale. Cette planification ayant une ampleur certaine, sa mise à l'enquête, en septembre, a suscité une cinquantaine d'oppositions. Les derniers mois de l'année ont permis l'analyse de celles-ci.

2023 aura également été une année soutenue pour le projet de réaménagement de la place du Château. Ce serpent de mer de la politique grandsonnoise a pris un nouvel élan avec l'engagement d'un Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage (BAMO) qui nous permet de mettre bien plus de rythme que précédemment dans ce dossier. Durant le deuxième semestre, les séances se sont ainsi enchaînées, permettant de mieux planifier les différentes étapes à effectuer, d'affiner notre stratégie, mais aussi de saisir plus encore l'extrême complexité de ce dossier.

En définitive, la commune de Grandson a de nombreux projets en cours, et pas des plus simples ni des plus petits, surtout en comparaison avec des communes de même taille. Malgré cela, le service est plus dynamique que jamais et l'avancement soutenu des projets est une grande source de motivation. Enfin, l'implication, l'efficacité mais aussi la bonne humeur dont font preuve les collaborateurs sont à souligner et remercier.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2023, le personnel du dicastère Urbanisme et mobilité est composé de 3 personnes :

- Un chef de service à 95%
- Une secrétaire technique à 85% (dont 42.5% attribués au soutien administratif du service Travaux et environnement)
- Une secrétaire administrative à 50% (10% sont dévolus au service Travaux et environnement)

Réponses au vœux, observations et remarque de la Commission de gestion sur le rapport 2022

Voeux

Voeu 5.1 : La CoGes invite la municipalité à prendre en compte le surplus de travail pour ce dicastère suite à l'introduction du PECC et demande à la municipalité de trouver des solutions optimales afin de mieux intégrer cette mesure.

La Municipalité sera attentive.

Voeu 5.2. : La CoGes souhaite voir apparaître davantage d'informations dans les prochains rapports de gestion sur les activités du municipal en lien avec les sociétés locales.

La Municipalité indiquera les quelques éléments y relatifs dans les prochains rapports de gestion.

Voeu 5.3 : La CoGes invite la municipalité à revoir les vœux 2020 et 2021 sur la traversée du Bourg des Tuileries et à y répondre activement via le projet AggloY.

La Municipalité rappelle que le rapport de gestion 2022 mentionne une mise à l'enquête des projets accès Nord et réaménagement du Bourg des Tuileries pour début 2023. Celles-ci ont eu lieu et les procédures suivent leur cours.

Observations

Observation 5.1 : La CoGes salue la remise en question suite au P.A. du bas Grandsonnet et encourage la municipalité de continuer à agir ainsi de manière proactive en tenant compte les oppositions soumises.

La Municipalité en prend bonne note.

Observation 5.2 : La CoGes invite la municipalité à affiner la prise en compte des tracés cyclables dans ses plans de quartier. Elle peut pour ce faire davantage s'appuyer sur l'analyse de diverses consultations collaboratives.

La Municipalité s'appuie sur des bureaux spécialisés en mobilité pour l'élaboration des plans d'affectation (PA). Le PA Borné-Nau Est, en cours d'élaboration, a fait l'objet d'une démarche consultative auprès des différentes associations et de la population.

Remarque

Remarque 5.1 : La CoGes salue la mise en place informatique de la gestion des bénévoles proposée aux sociétés locales.

Urbanisme et mobilité

Aménagement du territoire, urbanisme communal et police des constructions

Missions et prestations

Missions

- · Aménagement du territoire et urbanisme communal
- · Police des constructions
- · Système d'information du territoire (SIT)
- · Gestion de parcelles communales, des jardins familiaux et des droits de superficie
- · Planifier la gestion de la mobilité sur le territoire communal

Prestations

- · Planification, coordination et mise en œuvre des mesures d'utilisation du sol
- · Coordination avec le bureau d'agglomération yverdonnoise (AggloY)
- Gestion des demandes de permis de construire, des demandes d'abattage d'arbres
- · Contrôle et salubrité des constructions
- · Relation avec les bureaux d'ingénieurs, architectes, services cantonaux et propriétaires privés
- Aide aux communes membres du RIBT (Réseau intercommunal de bureaux techniques)
- Gestion et mise à disposition des données communales via le géoportail
- · Rédaction des baux
- · Remise des jardins familiaux
- · Mise en place d'études, de planifications et de mesures concernant la mobilité

Points marquants en 2023

- · Mise à l'enquête Accès nord RC 401 B
- · Mise à l'enquête du réaménagement du bourg des Tuileries
- · Mise à l'enquête des mesures d'allégement du bruit
- · Mise à l'enquête PA « Bellevue Borné Nau est »
- · Adoption par le Conseil communal du préavis 670/23 PA Au Rubatel
- · Adoption par le Conseil communal du préavis 666/22 Réaménagement du domaine public quartier du Bas-Grandsonnet et achat parcelle 301

Synthèse des activités

Mesures d'utilisation du sol

Révision du PACom (PGA)

Le dossier a été complété sur les dangers naturels, ainsi que l'établissement des limites des constructions des routes. La partie environnement a également été étoffée. La municipalité a validé l'envoi du dossier à l'examen préalable en fin d'année.

PA « Bellevue - Borné Nau Est »

La planification a fait l'objet de présentation à la commission permanente d'urbanisme, au Conseil communal, aux riverains, au différentes associations, ainsi qu'une consultation publique, ceci dans le but d'intégrer les différentes remarques et suggestions au projet. La mise à l'enquête a eu lieu du 2 septembre au 1er octobre, celle-ci a soulevé 54 oppositions. Les opposants seront reçus début 2024.

PA « Au Rubatel »

Le préavis 670/23 pour le plan d'affectation « Au Rubatel » a été adopté par le Conseil communal le 5 octobre 2023. Le dossier est en élaboration pour l'envoi à l'examen préalable.

PA « Bas du Grandsonnet »

Le préavis 660/22 pour le réaménagement du domaine public du quartier du Bas-Grandsonnet et l'achat de la parcelle 301 a été adopté par le Conseil communal le 5 octobre 2023. Cette étape représente le dernier élément pour la finalisation du PA Bas du Grandsonnet. Après quelques compléments, la planification devrait être adoptée par le Canton début 2024.

Place du Château

La Municipalité a mandaté un BAMO pour la conseiller et rythmer l'avancement du réaménagement de la place du Château. Il en a résulté l'affinement de la stratégie, la coordination des différentes mesures et le phasage sous forme d'un planning estimatif. En effet, il faut prendre en compte les nombreux acteurs (habitants, commerces, château, usagers, propriétaires et commune) ainsi que les différentes planifications et projets (PQ Place du Château, PA Au Rubatel, réaménagement provisoire et définitif de la place du Château ainsi que les besoins de la Fondation du château pour l'exploitation). Celui-ci est encore complexifié par les innombrables procédures administratives et études à effectuer, qui sont gourmandes en temps et en ressources humaines et financières.

Un certain nombre de séances ont donc été mises sur pied pour discuter, avec les mandataires, les promettant-acquéreurs, la SKKG, la Fondation du château et le Canton, des grandes étapes à planifier pour concrétiser le réaménagement de la place. Celui-ci se déroulera par étape. En premier interviendra un remaniement provisoire, avec le démontage des deux bâtiments sur la partie nord et le déplacement d'une partie des places de parc du sud au nord, sur le périmètre libéré par la déconstruction des deux ouvrages précités. Dans le même temps, la Municipalité tâchera de légaliser le PA Au Rubatel, permettant de construire un parking souterrain non plus sous la place, mais derrière celle-ci. Un concours, dont la forme doit encore être définie, sera mis sur pied pour l'aménagement de surface de la place. Enfin, les différents chantiers (parking, bâtiments de front et place elle-même) pourront être réalisés, après leur mise à l'enquête. Le calendrier de ces différentes étapes dépend donc tant de la capacité des acteurs impliqués à trouver des solutions pour les différents défis à relever que des éventuels oppositions et recours à traiter. La Municipalité espère toutefois voir aboutir ce réaménagement d'ici la fin de la décennie.

PAC Poissine

Le PA Poissine mis à l'enquête en 2021 a été abandonné au profit d'un plan d'affectation cantonal (PAC). En raison de l'arrivée des CFF sur le site Arnon-Poissine et compte tenu des oppositions des propriétaires des terrains AF, le Canton, qui est maintenant maître de la procédure, a lancé une étude sur les besoins de ce pôle afin d'en définir le périmètre ainsi que la surface.

Assainissement du bruit routier

Les 59 mesures d'allègement ont été mises à l'enquête publique du 14 janvier au 13 février. Celles-ci ont suscité 4 oppositions et une observation. Des mesures de réduction de vitesse seront demandées à la DGMR. Les opposants seront reçus début 2024.

Coordination de la mise en œuvre des projets de mobilité et d'urbanisation de l'agglomération yverdonnoise (AggloY)

Projet d'agglomération

Le rapport définitif de la Confédération relatif au projet d'agglomération de 4e génération (PA4) a été envoyé le 22 février 2023 et la décision d'octroi des fonds a été validée par les chambres fédérales le 4 décembre 2023. Le PA4 bénéficie de 7 mesures et paquets de mesures cofinancés pour un total de 5.14 millions de francs. La signature de l'Accord sur les prestations entre la Confédération et le Canton est prévue en début d'année 2024.

Les volets diagnostic et besoins d'action du projet d'agglomération de 5e génération (PA5) ont été validés par le Comité de pilotage AggloY (COPIL AggloY) en 2023. Le deuxième atelier participatif s'est déroulé en présence des membres de la Commission Consultative Intercommunale et des associations concernées en septembre 2023

Plan directeur régional des zones d'activités (PDRZA)

Dans le cadre de la mise en conformité avec le Plan directeur cantonal, les communes de l'agglomération, en collaboration avec l'ADNV, portent un important travail en vue de la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités, avec pour objectif d'assurer une utilisation efficace des terrains voués à accueillir les activités économiques de la région. La première phase de l'étude (diagnostic et scénarios) a été achevée en 2021. La deuxième phase, relative à la mise en place d'une stratégie, a démarré en 2022 et a été soumise à examen préliminaire à l'automne 2023.

Etude de planification régionale P+R et B+R

L'objectif de l'étude est d'identifier le réseau de P+R (voitures) et B+R (vélos) à développer à 10-15 ans : répartition géographique de la demande, principes de rabattement sur les TP, localisation et dimensionnement des ouvrages, principes de gestion (tarification, droits de stationner, quotas d'abonnements annuels/mensuels, prise en compte des usagers occasionnels etc.) et les modalités de mise en œuvre. Le rapport du diagnostic sera finalisé début 2024.

Accès Nord – Réaménagement du Bourg des Tuileries

Les dossiers ont été mis à l'enquête publique du 14 janvier au 13 février. Ceux-ci ont suscité 4 oppositions et une observation. Des mesures de réduction de vitesse seront demandées à la DGMR. Les opposants seront reçus début 2024.

Mobilité

Création d'un trottoir rue Jean-Lecomte

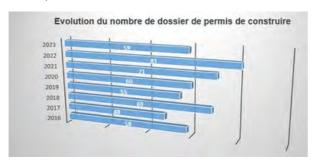
Le préavis 663/22 pour la création d'un trottoir à la rue Jean-Lecomte a été adopté par le Conseil communal le 4 mai 2023. Le dossier a été transmis au service Travaux et environnement pour réalisation.

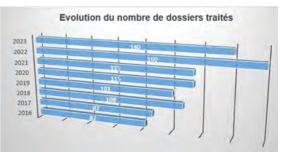
Rue Jean-Lecomte / chemin du Grandsonnet

Suite aux remarques lors de la mise à l'enquête du PA Bas du Grandsonnet, une étude a été engagée. Un comptage et un diagnostic seront finalisés début 2024, ceux-ci permettront d'élaborer des solutions pour sécuriser les piétons sur ce périmètre.

Demandes de permis de construire, contrôles et salubrité des constructions

59 dossiers de permis de construire ont été traités (enquêtes publiques et dispenses). La commission des constructions a statué 24 fois pour l'octroi de permis d'habiter/utiliser. La commission de salubrité a été convoquée une seule fois.





RIBT

77 préavis ont été transmis pour aide à la décision des municipalités membres du réseau. La participation aux commissions pour l'octroi de permis d'habiter/utiliser a également été demandée.



Géoportail

Le portail manifestation sur géocity a été configuré, une mise en production est programmée pour début 2024.

L'association Géocity-ass a été fondée pour les utilisateurs de Géocity. La Commune de Grandson a un représentant au comité. L'association planche sur la mise en place d'un outil pour les demandes de permis de construire.

Sociétés locales et sports

M. Reymond s'est rendu à de multiples assemblées générales (Tennis club, Développement des Tuileries, Pro Grandson, Croche chœur, Club d'éducation canine, brandons, Concerts de Grandson et Église protestante).

Lorsque le municipal en charge n'est pas en mesure d'honorer les invitations faites par les différentes sociétés, la Municipalité tâche d'en déléguer un autre. L'objectif de ces rencontres est de prendre la mesure des activités mises sur pied par les différents clubs et de les remercier pour cela, mais aussi de cerner les éventuels besoins et difficultés.

La Municipalité reçoit également un certain nombre de demandes de soutien, ponctuelles ou pérennes, tant de la part de clubs que de particuliers. Celles-ci sont octroyées, le cas échéant, sous forme financière ou de prestations offertes par la Commune. Les sociétés demandant un soutien financier le font fréquemment pour la location de salles de gymnastique ou pour entretenir leurs propres installations, de même que dans le cadre de l'organisation de manifestations, notamment celles d'ampleur comme, en 2023, les compétitions européennes de BMX, le master agrès I au Centre sportif de Borné Nau ou encore la Fête médiévale, permettant ainsi de garantir qu'aucune perte ne résultera de la mise sur pied de ces événements. Dans tous les cas, les budgets et comptes des manifestations, ainsi que les comptes annuels sont demandés, permettant d'octroyer des aides au plus près des besoins. Les sociétés disposant d'une importante fortune ne peuvent pas prétendre à un soutien financier, celui-ci n'ayant pas pour objectif d'augmenter la fortune des clubs.

Concernant plus spécifiquement les sports, la municipalité a résilié le contrat qui la liait avec l'entreprise qui mettait sur pied des cours gratuits d'Urban training. Elle recherche actuellement une autre offre ou idée permettant de remplacer cette prestation.

Cohésion sociale et tourisme



Préambule municipal

2023, une année dynamique et tributaire des phénomènes météorologiques de plus en plus soudains et imprévisibles.

Une fois encore le dicastère « Cohésion sociale et tourisme » a subi les effets des conditions climatiques. Des événements critiques majeurs tels que des tempêtes en février ou juin, des épisodes de sécheresses, été comme hiver, des inondations en décembre sur les rives du lac ont rythmé l'année. Ce dicastère apprend à vivre avec ces épisodes de plus en plus fréquents et à les anticiper.

Dans les alpages, le quota de Gruyère n'a pas été atteint en raison d'un manque d'herbage dès le début de l'estivage, les épicéas ont souffert des faibles précipitations, mais les randonneurs ont profité de ces belles conditions, tout comme la buvette des Grandsonnaz.

Sur les rives du lac, les campeurs ont bénéficié d'une saison agréable, idem pour les adeptes de sports nautiques.

Plages et places de jeux ont vu la fréquentation de nombreux visiteurs, mais aussi subi les assauts des éléments déchainés, au même titre que le port et certaines parcelles forestières.

Grâce à la collaboration interservices indispensable au bon fonctionnement de ce dicastère, les accès à ces espaces publics ont été entretenus et garantis tout au long de l'année, que chacun et chacune se voie ici remercié de sa contribution.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2023, le personnel du dicastère Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port/cohésion sociale et tourisme est composé de 2 personnes :

Port:

• Un garde-port à 50% annualisé : la garde port ayant démissionné au 30 septembre 2023, le poste est vacant au 31 décembre 2023. Le suivi administratif a été assuré par le Greffe et le service des Finances

Affaires touristiques :

· Une déléguée aux affaires culturelles et touristiques à 50% (répartition 80/20)



Réponses au vœux, observation et remarque de la Commission de gestion sur le rapport 2022

Voeux

Voeu 2.1 : La CoGes constate que la stratégie touristique est confiée à l'ADNV. Elle s'étonne de l'absence de communication sur la ligne de conduite engagée. Elle attend de la municipalité une présentation complémentaire dans ce domaine.

La Municipalité prend note de ce vœu et confirme que la stratégie touristique communale ne peut s'inscrire que dans une stratégie régionale, raison pour laquelle cette dernière est confiée à une entité intercommunale, à savoir l'ADNV. Bien que cette thématique dépasse la gestion de la seule année 2022, il n'est pas inutile de rappeler que les agences ADNV, mises en place le 1er janvier 2021 en remplacement des anciens offices du tourisme, sont en charge des aspects économique, touristique et d'insertion professionnelle. Sur le territoire du Nord vaudois, ces agences sont au nombre de cinq, situées à : Yverdon-les-Bains, Sainte-Croix, Orbe, Romainmôtier et Yvonand. Auparavant, les offices du tourisme étaient au nombre de sept : Yverdon-les-Bains, Sainte-Croix, Orbe, Romainmôtier, Yvonand, mais aussi Grandson et Vallorbe. En ce qui concerne notre commune, une employée de l'ADNV travaillait à un taux de 50%, son bureau se situant dans les locaux de la Maison des Terroirs. Suite au départ à la retraite de la titulaire, une autre employée de l'ADNV a repris cette fonction avant de changer de poste pour intégrer l'unité marketing de l'ADNV. Un nouveau responsable chargé des agences de Sainte-Croix et de Grandson a alors été engagé, avec une entrée en fonction en décembre 2022. La saison hivernale battant son plein, ses projets se sont concentrés sur Sainte-Croix.

Voeu 2.2 : La CoGes invite la municipalité à développer sa vision et ses objectifs en matière de tourisme en se basant sur les apports de l'ADNV et de la déléguée.

Comme déjà dit, il serait contre-productif en matière de tourisme de faire cavalier seul ou de développer un « esprit de clocher », comme cela a pu se faire par le passé. La Municipalité n'a pas pour vocation de se substituer à un organisme touristique en tant que tel et n'en a pas non plus les moyens financiers ou humains. Sa vision s'inscrit donc dans les projets régionaux de l'ADNV. Toutefois, l'organe politique a pleinement sa place dans des projets ponctuels : un exemple concret, relatifs aux années antérieures à 2022, concerne le label décerné par l'association « Les plus beaux Villages de Suisse », association que Grandson a été le premier bourg romand à intégrer. Cette association indépendante, née en 2015 et inscrite au registre du commerce, a pour but de promouvoir, protéger, valoriser et coordonner dans un circuit touristique les communes qui en font partie, sur la base de critères qualitatifs comme le patrimoine historique et culturel, architectural et paysager. Le fait que les fondateurs, basés au Tessin, approchent directement la commune par l'intermédiaire de la déléguée aux affaires culturelles et touristiques a permis une adhésion rapide et une concrétisation efficace et concrète des différents projets.

Observation

Observation 2.1 : La CoGes encourage la municipalité à poursuivre sa collaboration avec la Fadege et ainsi développer des structures d'unités d'accueil.

La commune de Grandson fait partie de la FAdEGE en vertu de l'article 7 des statuts de cette dernière. L'article 3 répond à l'objectif souhaité par la CoGes. C'est à travers le réseau RAdEGE et selon l'article 4 de ses statuts que le développement des structures d'accueil se fait (art 4. L'association œuvre au maintien et au développement de l'offre en places d'accueil de jour des enfants). Afin de répondre au plus près des besoins des familles et des communes en matière d'accueil et de planification scolaire, la FAdEGE et l'ASIGE travaillent en partenariat à un plan de développement commun vision 2035.

Remarque

Remarque 2.1 : La CoGes prend note que la collaboration entre les campings se passe bien et se réjouit de la volonté de la municipalité à construire sur le long terme avec les campings, de proposer davantage de places pour les emplacements de passage et ainsi augmenter la possibilité des nuitées dans la commune.

La Municipalité prend à cœur d'encourager le tourisme doux en développant et en augmentant les emplacements de camping de passage en collaboration avec les campings.

Affaires sociales

Missions et prestations

Missions

- · Intégration, cohésion sociale
- · Gestion des affaires sociales de compétence municipale (ARAS)
- · Accueil de jour des enfants du pré- et parascolaire
- · Contribution à la qualité de vie des habitants

Prestations

- · Encourager et soutenir la vie associative
- · Participer au développement des structures d'accueil
- · Proposer des offres alternatives de garde durant les vacances

Points marquants en 2023

- Etude d'amélioration de l'offre en bancs publics suite au rapport Bocansemble de la plage du Pécos au camping des Pins
- · Journée des séniors du 1er octobre fêté par Bocansemble dans la cour des Cloîtres
- Le centre aéré soutenu par la commune n'a pas eu lieu, faute de repreneur, mais la Municipalité a participé financièrement aux inscriptions des enfants qui ont usé de l'offre d'Yverdon-les-Bains en été et en automne afin d'avoir un tarif préférentiel
- · Juin 2023 lancement du concept OASIS par l'ARAS afin de faire connaître les prestations financières et sociales, de favoriser l'accessibilité à ces prestations mais également de réduire le non-recours à celles-ci
- · Finalisation du plan de développement commun ASIGE-RAdEGE et présentation aux communes lors des AG respectives

Synthèse des activités

Accueil de jour collectif et espaces repas

Sur l'année 2023, 356 enfants issus de 246 familles de Grandson ont utilisé les prestations de l'accueil de jour géré par la FAdEGE.

Ce sont 77 enfants de 61 familles qui ont fréquenté les structures préscolaires. 164 enfants de 138 familles ont fréquenté les UAPE du parascolaire. Pendant la pause de midi, 56 enfants de 52 familles fréquentent les Espaces repas et 125 enfants issus de 107 familles bénéficient des prestations du restaurant scolaire.

Sur l'entier du réseau RAdEGE, 1248 enfants ont été accueillis provenant de 885 familles.

Accueil de jour en milieu familial

Ce sont 24 enfants en âge préscolaire et 27 d'âge parascolaire qui ont utilisé ces prestations. 3 accueillantes résident sur la commune.

En ce qui concerne le réseau, RAdEGE : 123 enfants en âge préscolaire et 99 d'âge parascolaire ont utilisé ces prestations. Le nombre d'accueillantes sur le réseau est de 14.

Bocansemble

Suite à la visite diagnostic de février sur l'offre en bancs publics le long du lac de la piste de BMX au camping des Pins par l'association Bocansemble, le constat a été fait que les 300 mètres maximum entre chaque banc étaient rarement respectés. En collaboration avec le dicastère « Travaux et environnement » un inventaire a été fait. 12 nouveaux bancs sont à installer, 3 lieux ont été prévus pour 2023, 3 nouveaux bancs seront installés durant les 3 prochaines années et 3 bancs de l'ORPC Jura NV ont été acquis gratuitement. De plus, le service a fait installer une dizaine d'accoudoirs sur des bancs existants afin de minimiser les efforts nécessaires pour s'assoir et se relever.

Forêts et alpages

Missions et prestations

Missions

- · Mise en valeur des forêts selon le plan de gestion communal 2012-2026
- · Préservation et accroissement de la biodiversité
- · Protection de la nature et du paysage
- · Valorisation d'un élément du patrimoine communal
- · Promotion de l'économie alpestre
- · Gestion de l'alpage
- · Faire respecter et appliquer le règlement de protection du patrimoine arboré

Prestations

- · Aménager et gérer les forêts communales
- · Protection des eaux et de l'environnement
- · Accompagner et suivre les locataires conformément aux dispositions du bail
- · Aménager et gérer les alpages
- · Entretenir et développer les infrastructures
- · Conseiller et orienter les requérants dans les aménagements extérieurs lors de gros chantiers afin de préserver la biodiversité et de contenir les îlots de chaleur
- · Conseiller les requérants pour les compensations lors d'abattage

Points marquants en 2023

- · Tempêtes du 26 février et du 22 juin
- · Approbation du nouveau règlement de protection du patrimoine arboré par le Conseil d'Etat le 27 juin 2023
- · Migration des données de l'inventaire arboré communal sur le SIT et mise à disposition publique de celles-ci
- Plan de gestion intégrée des alpages finalisé en octobre 2023 avec un bureau d'ingénieur agronome
- · Réfection de la cabane à petit lait à la Grandsonnaz-dessous
- · Entretien du chemin d'accès au pâturage boisé de la Grandsonnaz-dessous
- Expertise cantonale du 4 mai 2023 par la DGAV-AF du projet d'améliorations structurelles (adduction eau et aire de passage)
- · Participation à la journée des alpages Sentinelles au Bucley (adaptation aux changements climatiques)

Synthèse des activités

Arbres et forêts

En 2023, la Municipalité a examiné 33 requêtes d'abattage concernant 45 arbres. 32 ont été acceptées. Une a été refusée au profit d'un élagage.

Pour les 44 arbres abattus, 43 compensations ont été requises. Le rajeunissement d'un if a été accepté comme compensation. Pour une autre, si la compensation par replantation n'est pas réalisée au 18 avril 2024, une taxe compensatoire de CHF 150.- sera perçue. Un abattage de bouleau sur le site des jardins familiaux a nécessité l'intervention d'une autogrue afin de sécuriser les lieux.

Le peuplement de peupliers du secteur biodiversité sur les grèves aux Tuileries a été quasi entièrement cassé ou renversé lors de la tempête de bise de février. Des travaux de sécurisation des passages publics ont été entrepris suite à cette tempête. Le trois quart du volume ont été laissés sur place.







Au bois de Lilly, 10 gros chênes ont été exploités et la jeune futaie éclaircie. Dans ce même bois, les soins aux jeunes peuplements ont été effectués sur le rajeunissement naturel des chênes, tout comme sur les plantations de la reconversion forestière du Mont Sery.

L'entretien des roselières et la lutte contre les néophytes ont été pratiqués sur la grève des Tuileries ainsi qu'à la Motte à proximité du camping des Pins.

Aux Grandsonnaz, sur les alpages boisés, les chablis bostrychés ont été exploités. Afin de protéger l'étang de la Grandsonnaz-dessous, une forte éclaircie a été pratiquée en amont et rendue possible grâce à l'entretien du chemin d'accès.



Plages et places de jeux

Mission et prestations

Mission

· Développement, entretien des places de jeux, des équipements et des plages

Prestations

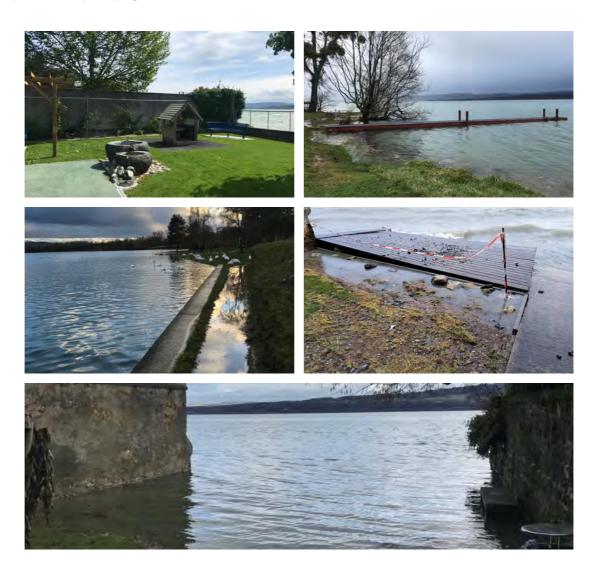
- · Garantir le respect des normes BPA en la matière
- · Surveillance de la qualité de l'eau des plages

Points marquants en 2023

- · Dégâts sur les plages en lien avec la bise de février et les crues de décembre
- Réouverture au public de la place de jeux de l'Oasis après mise en verdure et création d'un espace ombragé
- · Renouvellement des panneaux de signalisation des places de jeux
- Soutien municipal à l'installation de saunas mobiles par un organisme privé sur la plage du camping des Pins pendant sa fermeture hivernale

Dégâts sur les plages en lien avec la bise de février et les crues de décembre

Le ponton de la petite plage en herbe a entièrement été refait.



Camping du Pécos

Suite au rapport d'experts de 2021, qui confirmait que la structure principale en bois qui maintenait les talus sur les côtés nord-est et nord-ouest de la piste de BMX était pourrie et menaçait de s'effondrer sur le parking du camping du Pécos n'assurant plus sa fonction de soutènement, et après discussions durant l'année 2022 entre les différents interlocuteurs sur le choix du type de structure de remplacement et la répartition des frais du coût de cette dernière, la solution de construction de 3 murs en gabions a été retenue.

Ces murs ont été construits durant l'hiver 2023. Le coût de l'ouvrage a été réparti entre les Communes de Grandson et Yverdon-les-Bains, le fonds du sport et le club de BMX.





La Commune a donné mandat à une juriste et des spécialistes du tourisme pour l'accompagnement dans le processus de sélection d'un exploitant en vue du renouvellement du bail du camping du Pécos.

Port, cours d'eau et rives

Mission et prestations

Missions

- · Entretien du port, des installations et des alentours
- · Gestion des places d'amarrage
- · Entretien des vestiaires et des sanitaires
- · Gestion de l'hivernage des bateaux
- · Gestion du parc à remorques
- · Gestion et accueil des visiteurs

Prestations

- · Planifier la sortie des bateaux pour l'hivernage et organiser la logistique
- · Planifier la venue de la faucardeuse

Points marquants en 2023

- Evénements de bise dans la nuit du 26 au 27 février avec dégâts sur la digue A
- · Revalorisation des déchets verts algues sous forme de biogaz
- · 125 ans du CVG exposition itinérante sur les quais
- · Contrôle OIBT des installations électriques et mise en conformité selon le rapport
- Une pollution d'origine non identifiée a nécessité l'intervention du SDIS NV, de la DGE et de la police du lac bloquant l'accès au port le 30 août 2023
- Démission de la garde-port au 30 septembre
- · Crues du lac du 13.12.2023
- Engagement d'un nouveau garde-port qui entrera en fonction le 1er mars 2024

Synthèse des activités

En plein hiver, le port était malmené par la violente tempête du 26 février entraînant d'importants dégâts sur la digue A, ainsi que sur la partie flottante de la digue H, tous pris en charge par l'ECA.









251 nuitées ont été enregistrées en 2023. Au 31 décembre 2023, 77 personnes sont en liste d'attente.

Malgré un été chaud et sec, la prolifération d'algues a été minime ne nécessitant que 2 interventions de la faucardeuse. En fin de saison de navigation, début octobre, la quantité d'algues s'est intensifiée, mais les machines de faucardage usuellement utilisées étaient déjà hors d'eau. Les résultats d'analyse de présence de métaux lourds dans les algues étant négatifs, la valorisation de ces déchets en biogaz a été poursuivie avec un agriculteur local.

La gestion du radier et la lutte contre les bateaux squatteurs restent un travail de longue haleine, les utilisateurs du port se croyant parfois un peu vite chez eux et s'attribuant des droits et des privilèges contraires au règlement. Ce non-respect des surfaces louées complique la tâche de surveillance et de sécurisation de cet espace lors d'événement critique, comme les crues du lac du mois de décembre.





Tourisme

Missions

- · Accompagner les projets communaux sous l'angle touristique
- · Intensifier le rayonnement de la commune en participant à des projets touristiques régionaux

Prestations

- · Signalétique touristique
- · Panneaux historiques
- · Collaboration avec divers organismes culturels et touristiques

Points marquants 2023

- · Interview pour le Magazine « Commune suisse »
- · Participation à l'AG « Les plus beaux Villages de Suisse »

Synthèse des activités

Interview pour le Magazine « Commune suisse »

Sur la recommandation du président de l'association « Les plus beaux Villages de Suisse », la rédactrice en chef du magazine mensuel « Schweizer Gemeinde/Commune suisse » a interviewé la déléguée aux affaires culturelles et touristiques, ce qui a conduit à un article sur Grandson, paru en italien et en allemand dans le numéro de juillet/août.





Annick Voirol, responsabile della cultura e del turismo del Comune di Grandson (VD): «Il label 'I Borghi più belli della Svizzera' è molto importante per noi dal punto di vista turistico. Il castello di Grandson è molto conosciuto, ma pochi conoscono la cittadina storica e la chiesa romanica. Allo stesso tempo, Grandson gode di una splendida posizione tra il lago di Neuchâtel e le colline del Giura; è un luogo ideale per le escursioni a piedi o in bicicletta. Con il marchio possiamo far conoscere meglio Grandson e tutti i suoi aspetti. Ciò che ci piace particolarmente del marchio è che promuove il turismo dolce e sostenibile. Siamo stati contattati dall'associazione nel 2016 e, insieme a St-Ursanne, siamo stati la prima località della Svizzera francese a partecipare. L'idea ci è piaciuta subito. Nel 2018 si è svolta a Grandson l'assemblea generale dell'associazione che ci ha permesso di incontrare i rappresentanti delle comunità di tutta la Svizzera. Questo scambio è stato molto interessante.»

Ecco cosa dice Kevin Quattropani, presidente dell'associazione «I Borghi più belli della Svizzera»: «Grandson, con il suo possente castello, domina il lago di Neuchâtel. Circondato da innumerevoli vigneti, mantiene ancora un'atmosfera molto misteriosa.»

Participation à l'AG « Les plus beaux Villages de Suisse »

Le 16 novembre, la municipale en charge du tourisme et la déléguée ont participé à Aarburg à l'assemblée générale de l'association « Les plus beaux Villages de Suisse », à laquelle notre Commune a adhéré en 2016. Cette association a rappelé son rayonnement international depuis son rattachement à la « Fédération des plus beaux Villages de la Terre ». L'augmentation de la cotisation de base, de CHF 500.- à 750.- par an, a été acceptée.

Parmi les points forts du rapport d'activité 2022, soulignons :

- nombreuses publications dans divers médias (Reise Reporter, Turismo Italia News, TeleZüri, Celebre Magazine, Rinascimento Magazine...)
- reportage sur les cinq plus beaux villages à découvrir en bateau (dont Grandson!), paru dans The Local, le plus grand réseau d'information de langue anglaise en Europe (six millions de lecteurs chaque mois!)
- finaliste du prestigieux Prix suisse du tourisme pour son concept de mise en réseau
- grande implication dans les médias sociaux.

Par ailleurs, le représentant pour la Suisse romande a accueilli le célèbre photographe japonais Kaz Yoshimura (National Geographic, All Nippon Airways), auteur d'une quarantaine de livres de photos sur les villages du monde entier, qui prépare un ouvrage pour le public japonais, très friand de patrimoine villageois.

Relations avec l'ADNV, en charge du tourisme régional

Une collaboration a débuté entre la Commune et le responsable, engagé fin 2022 par l'ADNV, des agences de Sainte-Croix et de Grandson, désormais réunies en une seule entité (titre mentionné sur le site de l'ADNV : « Coordinateur de marché & Responsable Agence Sainte-Croix »). La collaboration a pris fin au 31 décembre 2023, avec l'annonce par l'ADNV de la fermeture des offices du tourisme de Grandson, Orbe, Romainmôtier, Sainte-Croix, Vallorbe et Yvonand. Le responsable, qui avait dû prioriser ses tâches liées au Balcon du Jura, a exprimé ses vifs regrets de ne pas avoir pu se consacrer davantage à notre commune. Depuis lors, l'ADNV a engagé un nouveau collaborateur pour l'agence régionale du tourisme basée à Yverdon. Par ailleurs, une accompagnatrice d'idées « ADNV-Lab », engagée en mai 2023, a sollicité une rencontre auprès de la municipale en charge du tourisme avant de l'annuler, la jugeant prématurée.

Signalétique touristique routière

La déléguée aux affaires culturelles et touristiques a assuré le suivi de projet des panneaux de signalétique touristique routière, en collaboration avec ses municipaux responsables et la police administrative.

L'entreprise Signaxis, mandatée par le Canton, a ainsi pu soumettre le dossier à la DGMR, qui a émis quelques questions et remarques auxquelles il a été répondu rapidement. La Commune est dans l'attende du feu vert de la DGMR pour la réalisation et la pose des panneaux.

Divers

L'entreprise Brandmarkservice a contacté la Commune pour élaborer une nouvelle carte géographique régionale et a été reçue par la déléguée. Entièrement financé par les annonces publicitaires des organismes régionaux qui y figurent, ce plan sera mis gratuitement à la disposition des habitants et des visiteurs, de même que sa version numérique. La carte a nécessité une relecture attentive et des compléments.

Mandatée par la Fondation du Château de Grandson pour une étude de positionnement touristique, la société « Gut und Gut » a proposé à la Commune un projet intitulé « Circuits secrets ». Après étude par la déléguée, la Municipalité a décidé d'y renoncer, notamment en raison des charges financières élevées et des problèmes liés à la maintenance des postes prévus dans la vieille ville.

La Fondation Bourgeois a souhaité installer des panneaux provisoires au bord du lac, dans le cadre d'un sentier didactique « Conrad Bourgeois et les grèves du lac » ; la Municipalité les a autorisés pour une durée maximum de trois ans, sans être partie prenante quant au contenu.

Réseaux et énergies





Préambule municipal

L'année 2023 a été marquée par la succession paradoxale, en l'espace de quelques semaines, d'une quasipénurie d'eau potable aux sources de Novalles et de pluies abondantes ensuite qui ont provoqué une crue du lac

Cette nouvelle crue a laissé présager le pire pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable mais heureusement le lac s'est rapidement stabilisé à un niveau que l'on peut qualifier d'acceptable.

Du côté de l'eau potable, les résultats des analyses bactériologiques tout au long de l'année ont attesté de l'excellente qualité de notre eau. Pour ce qui concerne les analyses chimiques, le chlorothalonil est toujours présent dans le réseau de l'ACRG, comme c'est le cas sur l'ensemble du Plateau suisse, avec toutefois une tendance à la baisse.

Plusieurs incidents à la STEP ont nécessité des opérations importantes et rapides en coordination avec la DGE, division épuration urbaine.

Les collaborateurs ont une nouvelle fois fait preuve d'un engagement et d'une responsabilité exemplaires tout au long de l'année, malgré le partage de leur activité entre 2 dicastères. Qu'ils soient ici vivement remerciés!

Effectif total du dicastère

L'effectif du dicastère est constitué de 4 personnes à temps partiel. Elles ne sont pas enregistrées comme ETP pour éviter un comptage à double, puisqu'elles sont hiérarchiquement rattachées au dicastère Travaux et environnement. Les personnes intervenant au sein du dicastère sont le chef de service, le fontainier, le responsable STEP et le technicien en charge de l'éclairage public. Un lien fonctionnel est prévu pour les activités liées au dicastère Réseaux et énergies.

- Un chef de service à 40% (rattaché au service Travaux et environnement)
- Un chef de la voirie, adjoint au chef de service et fontainier à 60% (rattaché au service Travaux et environnement)
- Un responsable STEP et réseau d'assainissement à 100%
- · Un surveillant de réseau, remplaçant du fontainier, qui intervient en cas de besoin
- Un technicien en charge de l'éclairage public à 20% (rattaché au service Travaux et environnement).
 Ce technicien a suivi en 2023 le cours « Spécialiste de l'évacuation des eaux des biens-fonds » d'une durée d'une semaine qui lui permet de seconder efficacement le responsable du réseau d'assainissement dans les études de mise en séparatif.

Réponses au vœu, observation et remarque de la Commission de gestion sur le rapport 2022 :

Voeu

Voeu 7.1 : La CoGes invite la municipalité à plus de transparence sur les projets des séparatifs des eaux tel que demandé en 2022.

Des investigations sont en cours sur le réseau d'eaux usées depuis l'été 2022 et un projet de mise en séparatif est à l'ordre du jour du Conseil de juin 2023. Les travaux de mise en séparatif ne peuvent se faire que lorsque des opportunités se présentent, en particulier au gré des différents travaux routiers, et nécessitent une planification interservices conséquente et coûteuse, raisons pour lesquelles ils ne sont ni fréquents ni nombreux. Le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) est l'outil de gestion et de planification de l'évacuation des eaux. Il fait état des secteurs qui doivent être mis en séparatif et les municipalités successives procèdent à sa mise en œuvre selon les opportunités.

Observation

Observation 7.1 : La CoGes propose à la municipalité de revoir les tarifs de facturation d'eau dans les jardins communaux ou du moins à sensibiliser davantage les bénéficiaires de ceux-ci.

Cette question concerne le service d'urbanisme. Une réflexion sur le sujet est en cours entre le service Urbanisme et mobilité et le service Réseaux et énergies. La question est traitée dans le règlement d'utilisation des jardins communaux. La consommation d'eau est comprise dans le loyer annuel. Une réflexion est actuellement en cours et la Municipalité est sensible à la question de la consommation d'eau.

Remarque

Remarque 7.1 : La CoGes salue le rapport très complet et détaillé de ce dicastère.

Merci pour cette remarque qui est un encouragement bienvenu.

Projets intercommunaux

Points marquants 2023

- · AIERG Début du chantier de la STAP des Tuileries (remplacement de la STEP)
- · AIERG Curage et passage caméra sur les conduites qui doivent passer à l'AIERG
- · AIERG Installation d'un débitmètre et d'un capteur de pression à la STAP du Grandsonnet
- · AIERG Discussion avec la Commune de Fiez pour le raccordement de leurs EU au Repuis
- · AIERG Révision du PGEEi
- · ACRG Mise à l'enquête du nouveau réservoir en décembre

Synthèse des activités

AIERG

Comité directeur

Le comité directeur, dont fait partie la municipale, s'est réuni à 13 reprises et a également consacré 7 autres séances au développement et au suivi des différents projets. A ces séances s'ajoutent encore les séances hebdomadaires du chantier de la nouvelle STAP auxquelles participe un membre du Codir délégué. Les 2 autres membres y prennent part sur demande ou lorsque des décisions importantes doivent être prises. Le rapport de gestion 2023 de l'AIERG sera à disposition dès mi-avril.

Début du chantier de la STAP des Tuileries (remplacement de la STEP)

Les travaux ont débuté en janvier. Après quelques soucis géotechniques qui ont provoqué un retard d'environ 5 semaines, les travaux ont été poursuivis sans autre problème. Le bâtiment est aujourd'hui terminé et le toit couvert de panneaux photovoltaïques. La conduite de sortie de la STAP qui raccordera les eaux usées au réseau de l'AIERG construit en 2020 est prête et les raccordements aux réseaux des Tuileries et de Grandson sont en en cours de finalisation. Les premiers tests de mise en eau auront lieu à fin février 2024.

Curage et passage caméra sur les conduites qui doivent passer à l'AIERG

Afin de réaliser un « état des lieux » des conduites actuellement propriété de Grandson qui passeront à terme dans le réseau de l'AIERG, un curage et contrôle caméra a été réalisé dans les canalisations d'eaux usées/unitaires entre :

- Sous-Repuis-Merveilleuse et la STAP du Grandsonnet, longueur 1200 mètres
- L'Hôtel de Ville et la STEP, longueur 1250 mètres.

Le résultat a montré sans surprises un réseau vétuste présentant de multiples défauts d'étanchéité.

Des propositions d'assainissement seront présentées en 2024



Installation d'un débitmètre et d'un capteur de pression à la STAP du Grandsonnet



Lorsque les communes membres de l'AIERG seront connectées à la STAP des Pins, d'importants volumes supplémentaires d'eaux usées devront transiter par la STAP du Grandsonnet.

Afin de déterminer si sa capacité actuelle est suffisante ou si, au contraire un agrandissement est à prévoir, un débitmètre et un capteur de pression ont été installés afin de mesurer ces données en temps réel durant une année et d'en tirer ensuite les conclusions utiles.

Discussion avec la Commune de Fiez pour le raccordement de leurs EU au Repuis

Un important projet de halles industrielles à Péroset dont les eaux usées doivent se connecter à la STEP de Fiez a sonné le glas de cette installation arrivée en fin de vie. La Municipalité de Fiez a mandaté le bureau RWB afin de réfléchir aux options à sa disposition afin de régler ce problème. Les trois meilleures d'entre elles ont été présentées à une délégation de Grandson en date du 14 mars 2023 :

- 1. Une mise aux normes de leur STEP
- 2. Construction d'une STAP et raccordement au réseau d'eaux usées de Grandson/Rue Basse par Giez en empruntant les fouilles d'adduction du futur réservoir d'eau potable.
- 3. Construction d'une STAP et raccordement au réseau d'eaux usées de Grandson/Rue de Neuchâtel par le Repuis en longeant la route cantonale.



Dans un courrier du 4 juillet 2023, la Municipalité de Grandson a donné son accord de principe à la Commune de Fiez pour étudier la 3ème option.

Révision du PGEEi (Plan général d'évacuation des eaux intercommunal)

La dernière variante de l'avant-projet du raccordement STAP des Pins – Champagne – Concise propose une solution sensiblement différente de celle qui figure dans le PGEEi approuvé en 2019, avec un refoulement de Concise à Onnens, un collecteur gravitaire d'Onnens à Bonvillars, à nouveau un refoulement de Bonvillars à Champagne et enfin une partie mixte (refoulement/gravitaire) entre Champagne et la STAP des Pins.

La Direction dénérale de l'environnement (DGE) a ainsi exigé une mise à jour complète du PGEEi, opération qui a été confiée au bureau Holinger à fin décembre 2022. Cette refonte a été finalisée en octobre et transmise au Canton pour validation.

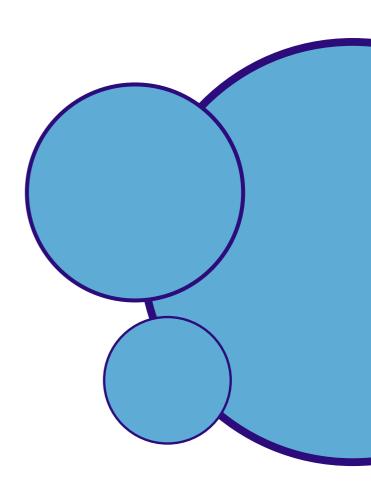
ACRG

Comité directeur

Le Comité directeur, dont fait partie la municipale, s'est réuni à 8 reprises et le Conseil intercommunal à 2 reprises. Les décisions et préavis votés ont été relayés au Conseil communal durant l'année et le rapport de gestion 2023 de l'ACRG sera à disposition dès mi-avril.

Mise à l'enquête du nouveau réservoir en décembre

Pour rappel, en 2022, la commune de Fiez avait émis le souhait de profiter des travaux de pose de la conduite d'adduction au lieu-dit « Les Loyettes » pour éventuellement installer une conduite d'eaux usées dans la même fouille, ce qui avait mis en attente le dossier de mise à l'enquête du nouveau réservoir. Après quelques mois d'étude, une autre option a été préférée (voir plus haut : point AIERG, discussion avec Fiez) et la mise à l'enquête du nouveau réservoir a enfin pu avoir lieu en décembre, et ce sans soulever ni opposition ni remarque.



Eau de boisson et défense incendie

Missions et prestations

Missions

- · Assurer la fourniture en qualité et en quantité de l'eau de boisson
- · Veiller à l'entretien, au renouvellement et à l'extension du réseau de distribution d'eau de boisson
- · Surveiller et entretenir les différents ouvrages de captage et de stockage d'eau de boisson
- · Garantir des conditions favorables pour la défense incendie
- · Veiller à un usage conforme et économe de la ressource et aux relevés de consommation
- · Coordonner les projets communaux avec les réseaux intercommunaux et les autres dicastères

Prestations

- · Contrôle hebdomadaire des sources et vérification des analyses
- · Intervention lors de fuites, de pannes ou tout autre incident détecté sur le réseau (24/24 et 7/7)
- · Contrôle des interventions faites par les concessionnaires sur le réseau communal
- · Pose et contrôle des compteurs d'eau permettant le relevé des consommations
- · Participation aux séances de chantier impliquant des travaux sur le réseau d'eau communal
- Analyse des projets privés de construction concernant les impacts sur le réseau communal
- · Détection des fuites avec des mandataires spécialisés
- Vérification des équipements pour la défense incendie avec des mandataires spécialisés

Points marquants 2023

- · Poursuite des études avec RWB pour améliorer le réseau communal
- · Amélioration du dossier d'autocontrôle suite aux exigences de l'OFCO
- Rénovation des fontaines du Bouc et du Poisson (Kiosque de Grandson)
- · Interventions sur le réseau à Bellerive et au giratoire de Corcelettes
- Détails des fuites d'eau
- · Orage du 22 juin 2023
- · Risque de pénurie d'eau en octobre sur le réseau des sources

Synthèse des activités

Poursuite des études avec RWB pour améliorer le réseau communal

Le bureau RWB a poursuivi, avec l'appui du service des eaux, les études de développement du réseau communal en lien avec la construction du nouveau réservoir et le PDDE (Plan directeur de distribution de l'eau), selon le préavis 620/19. Ces améliorations nécessaires sont exigées par le Canton pour assurer l'approvisionnement en eau et une bonne défense incendie. Elles concernent dans un premier temps un renforcement du réseau des Tuileries et de celui du nord de Grandson ainsi que les connexions au nouveau réservoir.

Amélioration du dossier d'autocontrôle suite aux exigences de l'OFCO

La mise à jour du dossier d'autocontrôle s'est poursuivie, selon les exigences de l'OFCO, par la finalisation du plan d'urgence en cas de pollution. L'aboutissement de l'étude de mise en conformité des équipements par un bureau spécialisé a conduit à la conclusion que les équipements liés aux sources seraient réhabilités conjointement à la mise en service du nouveau réservoir en 2026.

Rénovation des fontaines du Bouc et du Poisson (Kiosque de Grandson)

Le budget annuel dédié à la rénovation des fontaines a permis de restaurer la fontaine du Bouc à la rue Basse ainsi que la fontaine du Poisson située devant le kiosque de la place du Château. Les opérations menées par une entreprise privée ont consisté à nettoyer et détartrer les bassins et les chèvres, combler les fissures et poser un mortier étanche.

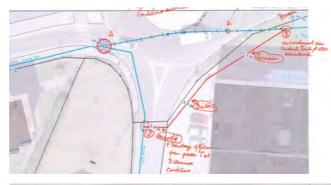
Interventions sur le réseau à Bellerive et au giratoire de Corcelettes

Deux interventions conséquentes ont été menées sur le réseau d'eau potable en 2023 :

Giratoire de Corcelettes: au vu de la densité de circulation et des contraintes mécaniques subies par le soussol par les véhicules lourds, les réparations entreprises sur la conduite de 150mm en 2021 n'ont pas tenu. Il a été décidé de dévier le réseau au sud afin qu'il ne se trouve plus sur la bande de roulement du giratoire.

Réseau secteur Bellerive : la conduite d'eau sur le tronçon en face du pompage a subi trois fuites ces deux dernières années, elle est piquée et en très mauvais état, elle subit de plus des courants vagabonds en provenance des CFF.

Pour ne rien faciliter, son implantation est très profonde (2.50 m) et très proche des conduites principales d'Yverdon-les-Bains, dont leur fibre optique; chaque intervention pour réparation est donc un risque supplémentaire de toucher une conduite de nos voisins. Le fontainier propose de remplacer la conduite en fonte 125 par du PE 160 / PN 16 sur environ 144 mètres et de la déplacer un peu plus vers le nord. Cette intervention sera donc conforme au PDDE.





Détails des fuites d'eau

En 2023, il y a eu 8 fuites sur le réseau communal (10 en 2022) et 8 fuites ont été détectées chez des privés contre 15 en 2022.



Orage du 22 juin 2023

Un terrible orage s'est produit dans la soirée du 22 juin; en effet des vents à 135 km/h ont été enregistrés dans la région et 18 mm d'eau/m2 sont tombés en 10 minutes. Des poteaux électriques ont été couchés et cette panne électrique a mis HS les installations de contrôle des réservoirs de Grandson. Cela a de plus coupé la connexion avec le réseau d'adduction de l'ACRG. Le réservoir des Râpes s'est donc vidé, la station de pompage de Bellerive n'étant plus alimentée pour le remplir.



Risque de pénurie d'eau aux sources de Novalles

Durant le mois d'octobre, une baisse inquiétante du débit de nos sources locales a été constatée atteignant 229 l/min alors que la moyenne annuelle habituelle se situe plutôt autour de 600-700 l/min. La météo particulièrement sèche et chaude qui a perduré depuis le mois de mai a provoqué cette baisse et les rares précipitations n'ont de loin pas suffi à ramener le volume d'eau à un niveau satisfaisant.

Face à cette situation, le service des Eaux a pris des mesures préventives en coupant l'approvisionnement de certaines fontaines situées sur le réseau concerné et en réduisant au strict minimum l'arrosage des plates-bandes communales.

Le service a également invité par courrier les ménages concernés à agir en adoptant quelques gestes simples permettant d'économiser jusqu'à 30% de la consommation.

Une semaine plus tard, de grosses pluies sont arrivées et le problème a été résolu.





Eaux usées et eaux claires

Missions et prestations

Missions

- · Traiter et évacuer les eaux usées et les eaux claires pour éviter tout impact environnemental néfaste
- · Gérer la STEP et les différents ouvrages du réseau efficacement et dans le respect des normes
- · Veiller à l'entretien, au renouvellement et à l'extension du réseau d'épuration des eaux
- · Coordonner les projets communaux avec le projet de régionalisation
- · Veiller à la bonne facture des travaux des mandataires spécialisés

Prestations

- · Contrôle quotidien et vérification des relevés de la STEP
- · Intervention lors d'alarmes à la STEP et sur les différentes STAP (24/24 et 7/7)
- Entretien du réseau des conduites existantes et des 23 stations de pompage/relevage
- · Participation aux séances de chantier impliquant des travaux sur le réseau d'évacuation EU/EC communal
- · Prise d'échantillons pour analyses par le Laboratoire cantonal
- · Coordination avec l'AIERG (PGEEi)
- · Garantir le traitement professionnel des eaux usées en tout temps et en toutes circonstances
- · Coordination avec l'AIERG (conduites et transformation de la STEP en STAP)

Points marquants 2023

- Préavis 665/23 séparatif route de Giez, adopté le 22 juin
- · Suite des actions pour avancer sur la mise en séparatif du réseau
- · Diverses pannes à la STEP
- · Crue du lac en décembre et sécurisation des STAP

Synthèse des activités

Préavis 665/23 séparatif route de Giez, adopté le 22 juin

Pour la mise en séparatif d'une partie de la route de Giez, un préavis a été rédigé par le service et adopté par le Conseil communal en juin 2023, suivi d'une enquête publique qui n'a reçu aucune opposition. Plusieurs entreprises ont été choisies pour les appels d'offres selon les travaux à effectuer, selon la loi sur les marchés publics. Après notation des entreprises, les travaux seront adjugés en janvier 2024.

Suite des actions pour la mise en séparatif du réseau

Durant l'année, différents points du réseau ont été testés par coloration des eaux usées et des eaux claires, ce qui a permis d'améliorer la connaissance du réseau d'épuration et ainsi mieux cibler et prioriser les futures mises en séparatif. Les investigations effectuées permettent d'identifier avec précision les tronçons unitaires ainsi que les connexions privées problématiques. Elles ont également révélé l'existence de plusieurs chambres enterrées non répertoriées. La priorité a été portée sur le centre des Tuileries, les chemins du Mont et du Coteau et la rue de Neuchâtel.



Diverses pannes à la STEP

- En février, première panne du décanteur secondaire. Les buses du bras métallique qui acheminent les boues de décantation vers le dégrilleur étaient bouchées par des déchets. Il a été nécessaire de vidanger le bassin pour réaliser le nettoyage, la remise en service a pu avoir lieu quatre jours plus tard.
- En septembre, nouvelle panne sur le décanteur secondaire : le bras de recirculation des boues s'est retrouvé bloqué par une brique. Dans ce cas, il a également fallu vidanger le bassin pour constater le problème et le régler.
- En septembre, panne de la biologie : les buses d'introduction d'oxygène ont lâché et ont provoqué une mauvaise répartition de l'O2 et du FeCl3. Cela a provoqué l'arrêt de la STEP durant 2 semaines.
- En décembre, le moteur d'un surpresseur a cassé et a dû être entièrement remplacé.

La résolution de ces différentes pannes a mobilisé beaucoup d'énergie de la part de l'exploitant de la STEP et n'ont pas été sans conséquences au niveau financier. Ces accidents ont tous été annoncés et solutionnés en collaboration avec les services cantonaux concernés.



Crue du lac en décembre et sécurisation des STAP

Les importantes précipitations de pluie de début décembre ont été suivies d'un redoux qui a fait fondre toute la neige tombée en altitude. Le cumul de ces quantités d'eau a fait grimper le niveau du lac de quasi 1.10 mètres entre le 9 et le 16 décembre pour atteindre la cote de 430.39 mètres sur mer.

Fort de l'expérience de la crue de 2021, heureusement non atteinte à 430.72 mètres, le service a pu mettre en place les protections nécessaires afin de garantir le fonctionnement des installations de pompage des eaux usées menacées par la montée du lac.



Energies

Missions et prestations

Missions

- · Assurer avec Romande Energie la fourniture d'électricité pour l'éclairage public
- · Entretenir le réseau d'éclairage public en collaboration avec Romande Energie
- · Assurer le renouvellement et l'extension du réseau d'éclairage public
- · Fournir et poser la décoration lumineuse lors des fêtes de fin d'année
- · Mettre en oeuvre le Concept énergétique communal selon les opportunités
- · Développer avec Romande Energie un réseau de chauffage à distance
- · Veiller à ce que la fourniture de gaz par la Ville d'Yverdon-les-Bains Energies soit réalisée

Prestations

- · Détection des pannes et réparation lors de défauts mineurs
- · Signalement des défauts du réseau au mandataire chargé de l'entretien
- · Modernisation de l'éclairage public et mise en éclairage dynamique sur mandat
- · Production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques)
- · Accompagner le développement du réseau de chauffage à distance de Romande Energie

Points marquants 2023

- · Amélioration du réseau d'éclairage public
- · Rencontre avec Energies et STE (Yverdon-les-Bains)
- · Fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable
- · Extension du réseau de chauffage à distance
- · Réalisation d'un rapport sur la mobilité électrique
- · Point sur les consommations d'énergies

Synthèse des activités

Modification de 105 luminaires en LED

Ces luminaires ont été également pourvus, lors de cette modification, d'un détecteur dynamique SensyCity qui est un système évolutif qui permettra dans le futur de les lier à la télégestion. Deux modes ont été programmés, soit un abaissement à 20% avec détection à 50%, ou extinction avec détection à 50% de 20h à 5h.

A fin 2023, les rues suivantes sont programmées avec une extinction : La Poissine – Ch. clos Samuel – Ch. du Borné Nau – Rue du Jura – Ch. des Pâquiers – Rue Jean Lecomte – Ch. du Grandsonnet – Rte de Giez.

Rues avec abaissement : Rte de la Brinaz – Rue de Neuchâtel.

Bilan des abaissements

La consommation globale de l'éclairage a diminué de 23% de 2022 à 2023. Les actions entreprises sont donc clairement efficaces mais ne suffisent pas encore à compenser l'augmentation du prix de l'électricité.





Diverses modifications de luminaires suite à des accidents

Quelques luminaires ont malheureusement subi de sérieux dommages en raison d'assaut de certains automobilistes :

- Trois luminaires à la rue Haute de style Modulum ont été endommagés et de nouveaux mâts seront bientôt installés. Ce type de luminaire ne sera plus fabriqué à l'avenir et une réserve de 2 mâts a été commandée.
- Le luminaire du passage piéton de la place de la Gare a été supprimé et une étude photométrique a permis de constater qu'avec des modifications sur les luminaires routiers existants, le passage piéton était éclairé selon les normes.
- Un luminaire de 10m sur la place du Château a été remplacé par une console en façade sur le bâtiment de la mini-déchetterie.

Rencontre avec Energies et STE (Yverdon-les-Bains)

Débutées dans le cadre de la crise énergétique de 2022, des rencontres ont lieu désormais deux fois par année entre les services des Energies d'Yverdon-les-Bains et Grandson. En plus de garder un agréable contact entre voisins, ces rencontres permettent d'échanger sur les questions stratégiques d'entretien et de développement des réseaux et également de discuter des grands projets à venir et ainsi d'anticiper certaines questions. En 2023, 4 rencontres ont eu lieu, le 3 mai à Grandson, le 15 novembre à Yverdon-les-Bains, le 4 octobre pour l'inauguration de la STEP d'Yverdon-les-Bains et le 14 novembre pour une visite spéciale STEP d'Yverdon-les-Bains par STE Grandson.

Fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable

Le fonds a été fortement sollicité en 2023 et la commission en charge des subventions, composée de la secrétaire technique, du chef et de la municipale du service Réseaux et énergies, a ainsi pu attribuer des subventions ou des promesses de subventions à 52 bénéficiaires pour un montant total de CHF 42'042.-. La répartition des subventions par domaine est la suivante :

Mobilité

- 19 subventions au total, dont :
 - 15 pour vélos électriques
 - 2 électrifications de vélos mécaniques
 - 1 remorque
 - 1 vélo mécanique

Energies renouvelables

- 32 subventions au total, dont :
 - 4 pour l'installation d'une prise de recharge pour véhicule électrique
 - 5 pour un CECB+, certificat énergétique cantonal des bâtiments
 - 14 pour le remplacement d'un chauffage énergie fossile par énergie renouvelable
 - 5 pour l'achat d'une batterie de stockage du courant photovoltaïque
 - 2 pour le remplacement d'appareils électroménagers
 - 2 pour le remplacement d'un chauffe-eau fossile ou électrique par énergie renouvelable ou PAC

Nature

• 1 unique subvention pour le remplacement d'une haie de thuya/laurelle par une espèce indigène.

Bilan des actions

Un bureau spécialisé en énergie et développement durable a été mandaté par le service pour mettre en place un tableau de suivi des indicateurs d'économies liées au Fonds.

Ce tableau permet ainsi de préciser que l'ensemble des mesures mises en place suite à l'attribution des subventions 2023 engendrera une économie annuelle de 124,09 t de CO2, majoritairement par le remplacement des chauffages à énergie fossile.



Extension du réseau de chauffage à distance

Projet qui à l'origine devait se réaliser en 2022, puis en 2023 a finalement pris un retard considérable dû à des départs chez Romande Energie.

Ce ne sera finalement que la mise à l'enquête qui aura été bouclée en 2023. Les travaux débuteront en mars 2024 sur la rue du Jura.



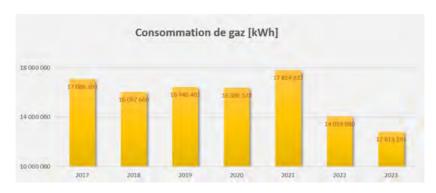
Réalisation d'un rapport sur la mobilité électrique

Pour répondre à certaines demandes de citoyens, en particulier ceux résidant dans le bourg, un bureau spécialisé a été mandaté pour l'élaboration d'une stratégie pour l'électromobilité sur le territoire communal. Le rapport technique de cette stratégie a été finalisé et présenté en octobre 2023 et permettra, si la volonté existe dans les années qui viennent, un déploiement efficace de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur l'ensemble du territoire.

Point sur les consommations d'énergies

Gaz

397 consommateurs – 32'275 KWh par consommateur

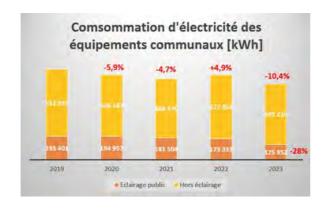


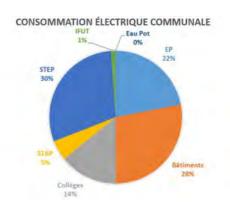
La baisse de consommation de 21% constatée en 2022 s'est poursuivie en 2023 avec une nouvelle baisse de 9%.

Eau



Electricité - Données Romande Energie





IFUT : Installation foraine à utilisation temporaire Collèges : Hors Borné-Nau qui se trouve sur le microgrid

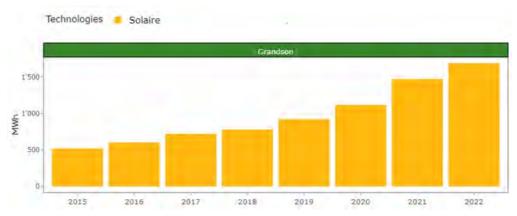
Energie photovoltaïque

La production du toit de la voirie s'est élevée à 19'773 kWh pour une rétribution d'environ CHF 8'500.-.

La production 2023 est nettement moins élevée que les années précédentes car il a fallu déconnecter une partie des panneaux photovoltaïques durant les travaux de la voirie.

La production photovoltaïque totale du territoire communal (privée et publique) est passée de 0,920 GWh en 2019, à 1,688 GWh en 2022, ce qui représente une augmentation remarquable de 83%.

Considérant toutefois le potentiel théorique de production PV en toiture sur l'ensemble de la commune de 13,9 GWh déterminé par OFEN14, seul 12 % du potentiel photovoltaïque est exploité actuellement.



Source : Profil énergétique du Canton de Vaud, données 2022

Chauffage à distance

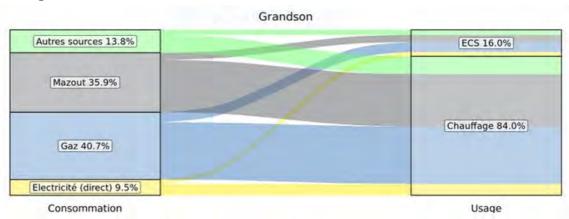
Le nombre de bâtiments raccordés est identique aux années précédentes, à savoir 7 bâtiments communaux et 6 bâtiments privés.



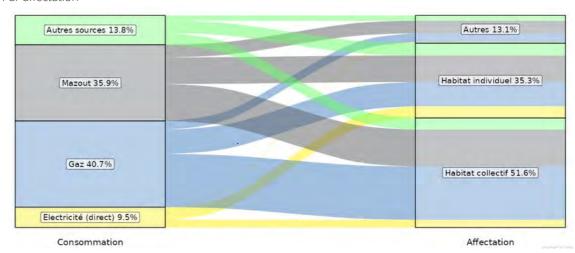
Répartition des agents énergétiques pour la production de chaleur sur le territoire communal :

Source : Profil énergétique du Canton de Vaud, données 2022

Par usage



Par affectation



Bâtiments et gérances









Préambule municipal

L'année écoulée a été placée sous le signe du mouvement, ce qui ne fut pas toujours chose aisée à gérer, bien loin d'un long fleuve tranquille.

Mouvement d'abord au niveau des employés pour des causes et raisons variées, heureuses parfois, maternité et naissance, nouvelles opportunités professionnelles, sources de soucis d'autres fois, maladie, licenciement.

Mouvement ensuite quant aux efforts d'adaptation, à l'ingéniosité et aux ressources qu'il a fallu trouver pour combler ce soudain et imprévisible déficit de personnel. La situation était critique. Une grande motivation et un engagement sans faille ont permis de poursuivre les missions du service en répondant aux exigences et aux attentes de la clientèle ainsi qu'aux nécessités d'entretien du patrimoine construit.

En finalité, on constate que le défi a été relevé et que le service est resté fonctionnel malgré les aléas, grâce à la bonne volonté et aux efforts accrus de chacun ainsi qu'à l'aide apportée par la bonne collaboration avec les autres services communaux.

Il n'en demeure pas moins que l'espoir d'une année 2024 à vivre dans la sérénité et la stabilité, notamment grâce aux engagements de la nouvelle cheffe de service et de son adjoint, serait vraiment fort agréable et apprécié de tous.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2023, le personnel du dicastère Bâtiments et gérances est composé de 10 personnes :

- · Une secrétaire du service à 100% (dont CSR-BN à 30%)
- · Quatre concierges à 100% (bâtiments scolaires)
- Trois concierges polyvalents à 100% (gérances, Temple, Chapelle, Hôtel de Ville, refuge, salle des Quais et CSR-BN)
- · Un apprenti de 2ème année agent d'exploitation AFP « bâtiment » (1 jour de cours)
- Un apprenti de 1ère année agent d'exploitation CFC « bâtiment » (1 jour de cours)

Dans l'effectif susmentionné, il n'est pas tenu compte du personnel auxiliaire non soumis au règlement du personnel communal.

Le retour progressif d'un concierge polyvalent, absent pour raisons de santé, a été facilité par une adaptation de ses tâches, soit le passage, dès avril, à 100% au poste de concierge scolaire.

Après le départ du remplaçant du chef de service à fin février, un concierge polyvalent a été engagé à 100% au 1er mai 2023. Celui-ci a démissionné à fin décembre.

A fin mars, départ de la concierge auxiliaire à 30% et dès le 1er avril augmentation du taux d'activité du deuxième concierge auxiliaire qui est passé d'un 30% à un 60%, puis dès le 1er mai à un 100% comme concierge polyvalent.

Dès avril, la concierge polyvalente est à 50% pour cause de maternité puis de mai à septembre en congé maternité.

Fin juillet, fin d'apprentissage, réussi avec succès, de l'apprenti de 3ème année agent d'exploitation CFC « bâtiment ».

Début mai, début du contrat de pré-apprentissage du futur apprenti de 1ère année agent d'exploitation CFC « bâtiment » puis engagement formel en tant qu'apprenti dès août.

Fin juin, licenciement du chef de service, et reprise du suivi de la gestion du service conjointement par la secrétaire du service, la conseillère municipale, le syndic et le soutien des services transversaux.





Réponses aux vœux, observation et remarque de la Commission de gestion sur le rapport 2022

Voeux

Voeu 6.1: La CoGes invite la municipalité à proposer plus de formations pour la mise à jour des produits compatibles aux mesures PECC à ses concierges.

La Municipalité veillera au suivi et à la mise à jour si nécessaire des formations des employés de manière à pouvoir appliquer les mesures du PECC.

Le service utilise actuellement des produits nettoyants et désinfectants Ecodyl conçus pour le nettoyage de toutes les surfaces. Les employés sont informés par les fournisseurs ou formés à l'interne quant à l'usage des divers produits mis à leur disposition.

Voeu 6.2 : La CoGes s'interroge sur les critères d'octroi des appartements communaux. Elle demande à la municipalité une réflexion et un positionnement sur le bien-fondé et la légitimité d'une liste comme méthode d'attribution.

Une procédure portant sur le processus et les critères d'attribution des appartements communaux est en cours de rédaction pour validation par la municipalité.

Lors de l'attribution d'un appartement, ce qui n'arrive pas très souvent, les personnes en attente inscrites sur la liste sont informées de la mise en location et des conditions liées à l'objet. Il est fréquent qu'elles ne soient alors plus intéressées, leur parcours de vie ayant évolué. La plupart du temps, une annonce est également publiée en parallèle. Il arrive rarement qu'il y ait plusieurs candidatures à départager.

Observation

Observation 6.1: La CoGes félicite la municipalité pour son souci du détail et d'uniformité dans les travaux de ses bâtiments. Elle l'encourage vivement dans cette démarche.

La Municipalité remercie la CoGes.

Remarque

Remarque 6.1 : La CoGes félicite la municipale pour ce vétilleux rapport des actions entreprises en 2022.

La municipalité remercie la CoGes.

Tableau des bâtiments avec années de construction

Liste des bâtiments	Lieu	Année de construction	Année de rénovation	Affectation	Etat général	Rénovation à planifier	Timing	Remarques
Collège Borné-Nau B	Rue du Jura 27	1995		S classe secondaires, 1 appartement de 4.5 pièces	Moyen	Le toit avec isolation	2024	Préavis 654,22
Collège Borné-Nau C	Rue du Jura 27	1995		1 salle de gym, caserne SDIS	Moyen	Le toit avec isolation	2024	Présvis 654.22
Bătiment Borné-Nau D	Chemin de Borne-Nau 3	2021		1 étage CMS, 2 étages écoles salle TM et 4 classes secondaires; CAD, 3 garages SDIS	Bon			
Bâtiment de la Voirie	Rue du Jura 25	1977	2022-2023	Dépôt de la voirie pour 80% du volume et un appartement 5 pièces	Moyen	Agrandissement	2023	Traveux effectués
Collège du Jura A	Rue du Jura 14	1909	2014/2022	Bibliothèque publique-scolaire. S classes primaires, bureaux des PPLS.	Ben	-		
Collège du Jura B	Rue du Jura 14	1985		7 classes primaires, 1 salle de gym	Mauvais	Rénovation des parties techniques CVSE, réaffectation des anciennes salles TM et cuisine	selon ASIGE	changement de l'assenseur
Båtiment l'Étal	Rue Jean-Lecomte 1	1880		Bibliothéque publique	Moyen			nouvelle affectation en 2024
Bâtiment Ludothèque	Rue Jean-Lecomte 5	1900	2020	Ludothèque et structure d'accueil les	Bon			012024
Immeuble Colombaires 1	Rue des Colombaires 1	1948	1992		Mauvais	Distribution d'eau chaude centralisée, réfection de 3 salles de bain, peinture parties	2023-2024	Préavis 652.22 - 2 portes principales, 4 portes palières et
	Kue des Colombaires 1	1940	1576	4 appartements de 3 pièces	magras	communes, porte entrée immeuble	2023-2024	fenêtres changées en 2023
Immeuble Colombaires 3	Rue des Colombaires 3	1977	2012	15 appartements de 1 à 5 pièces	Moyen	Porte entrée d'immeuble et portes palières	2023	Préavis 652,22 - porte principale, porte local à vélos et portes palières changées en 2023
Immeuble Colombaires 21	Rue des Colombaires 21	1958	1992	6 appartements de 2 à 4 pièces	Bon	Peinture parties communes,	2024	
Immeuble Colombaires 23	Rue des Colombaires 23	1958	1992	6 appartements de 2 à 4 pièces	Bon	Peinture parties communes, porte entrée immeuble	2024	
Immeubles des Cloîtres	Rue Haute 25-27	1750	1994	5 appartements de 3.5 pièces	Bon	Changer les fenêtres et velux d'un appartement	2023	Travaux effectué
Batiment EVE	Rue des Remparts 6	1920	2018	Structure d'accueil UAPE	Bon	a on appartement		Divers travaux effectués
Hôtel de Ville	Rue Basse 57	1890	2017	2 appartements de 2 et 3 pièces. Buresux administratifs	Mayen	Rénovation des combles pour crèer des bureaux supplémentaires, installation d'un ascenseur, remplacement de la chaudière à gaz par une chaudière à pollets	2024-2026	Préavis 630.20
Collège des Tuileries	Rue du Collège 12	1390	fenétres	4 classes primaires	Moyen	Rafraichissement des peintures	2023	Travaux effectués dan 3 classes
Băciment Es Pierres	Chemin Es Pierres 2	1969	2022	UAPE	Bon			Mise aux normes installations électriques. Résfectation en UAPE 2022 selon préavis 652.22
Chape e des Tulleries	Route de Giez 1	1967		Chapelle protestante	Moyen	Remise en fonction de la cloche, vitrages et contrôle toiture	2023	Début des travaux de réparation de la toiture
Salle des Quais	Chemin du Lac 43	2007	2019	1 restaurant, 1 salle de spectacle	Bon			THE STREET
Bătiment l'Oasis	Chemin du Lac 41	1900	2010	Dépôt du restaurant des Quais et Voirie	Bon			
Bâtiment anciens abattoirs	Rue Jean-Lecomte 7	1868		1 dépôt pour la circulation, 1 dépôt des USL	Mauvais			
Bâtiment ancien local feu	Place du Château 3	1880		1 dépôt Amis du Château	Moyen	2		
Ancienne Chapelle	Place du Château 9	1900	7	Désaffectée	Très mauvais			
Bătiment capitainerie	Chemin du Pécos	2007		1 bureau. WC publics, vestiaires et	Bon			
Bâtiment Maison des Terroirs	Rue Haute 13	1860	2006	Café-magasin, 1 caveau	Bon			Reprise des locations du caveau par le service
			-	+				
Kiosque des Tuileries	Route de Lausanne 32	1961	2000	Kiosque	Bon	1		

Bâtiments

Missions et prestations

Missions

- · Entretien, nettoyage et gestion de la salle des Quais
- · Organisation, gestion et attribution des accès aux bâtiments et locaux communaux
- · Gestion des baux, des contrats et locations des appartements et biens communaux (parking Jean-Lecomte)
- Entretien, nettoyage et gestion du patrimoine immobilier communal
- · Développement, valorisation et maintien en état des bâtiments

Prestations

- Service de nettoyage, d'intervention et dépannage dans les biens immobiliers communaux
- · Entretien extérieur des bâtiments communaux (tonte et taille des arbustes)
- · Réception, assistance et encadrement des clients à la salle des Quais et au refuge
- Collaboration avec les utilisateurs des édifices et locaux mis à disposition
- · Mise à jour ou en conformité des installations et constructions
- · Encadrement et assistance de formation pour personnes en réinsertion professionnelle (PET, Repuis)
- · Prestations de conciergerie pour les bâtiments scolaires et publics
- · Gestion des badges (334 accès et 729 usagers communaux, EPS, ASIGE, FAdEGE, CSR-BN)

Gérances

Missions et prestations

Missions

- · Tâches de gérance immobilière des 40 appartements communaux
- · Création des annonces immobilières, gestion des rendez-vous et visites des potentiels locataires du bien à louer
- · Etude des différents dossiers remis par les candidats et sélection du futur locataire
- · Rédaction des contrats de bail et établissement des états des lieux d'entrée
- · Perception, révision et calcul des loyers et des charges
- · Gestion des impayés (relances et conduite des éventuelles procédures de recouvrement)
- Gestion des sinistres (déclaration auprès de l'assureur, résolution des sinistres)
- Gestion des réparations effectuées par le personnel du service avec, le cas échéant, l'éventuelle intervention d'entreprises spécialisées
- Gestion des formalités de fin de contrat (résiliation, état des lieux de sortie, restitution de la caution)
- · Service de piquet dès 17h00, 7 jours sur 7

Prestation

Assistance aux locataires et utilisateurs des bâtiments, appartements et locaux mis à disposition

Points marquants en 2023

- · Rénovation partielle d'un appartement dans l'immeuble des Colombaires 21
- Rénovation complète d'un appartement dans l'immeuble des Colombaires 3
- · Changement de la porte principale, de la porte de service et des portes palières ainsi que des fenêtres dans l'immeuble des Colombaires 1
- · Changement de la porte principale, de la porte du local vélos et des portes palières dans l'immeuble des Colombaires 3
- · Sécurisation des accès de la cage d'escalier par des badges au parking Jean-Lecomte
- Rapport amiante effectué dans les bâtiments scolaires du Collège des Tuileries, du Jura B et des Cloîtres par une société experte en diagnostic amiante
- Audit du service et résiliation du contrat de travail du chef de service

Synthèse des activités

Bâtiment des Colombaires 1

Dans le préavis 652/22, les mêmes travaux que ceux ayant été effectués dans l'immeuble des Colombaires 1, avec comme poste supplémentaire le remplacement de toutes les fenêtres tant des appartements que des parties communes et des volets qui sont en cours de fabrication, commandés en 2023.









Bâtiment des Colombaires 3

Egalement prévu dans le cadre du préavis 652/22, afin d'apporter plus de sécurité et une meilleure isolation, le changement de la porte principale et de la porte du local des vélos a été effectué, y compris la pose de deux ferme-portes et l'installation d'un système d'ouverture électrique très fonctionnel qui facilite la vie des usagers. Les portes palières des quinze appartements dans le bâtiment des Colombaires 3 ont aussi été remplacées, intégrant des cylindres et un système de clés combinées.







Parking Jean-Lecomte

Après constatations d'incivilités et de nuisances répétées dans la cage d'escalier du parking Jean-Lecomte, le service des Bâtiments et gérances a souhaité accorder l'accès uniquement aux locataires du lieu en y mettant des garnitures pour badges aux cinq portes. Les locataires peuvent dès lors utiliser cet accès en toute sécurité et les individus squattant la cage d'escalier ont été délogés.





Rénovation d'un appartement aux Colombaires 3

C'est un appartement de 4 ½ pièces qui a été entièrement rénové afin de remettre un objet de qualité sur le marché qui permette également d'adapter le montant du loyer en conséquence. Toutes les peintures des murs, plafonds et boiseries ont été rafraîchies. La cuisine, la salle de bain et le wc indépendant ont été entièrement remis à neuf, tous les appareils changés en portant un regard attentif et critique aux classes énergétiques. Des nouveaux carrelages y ont été posés. Les sols des chambres ont été modernisés, du parquet remplaçant la vieille moquette. L'électricité de l'entier de l'appartement a été remise aux normes.



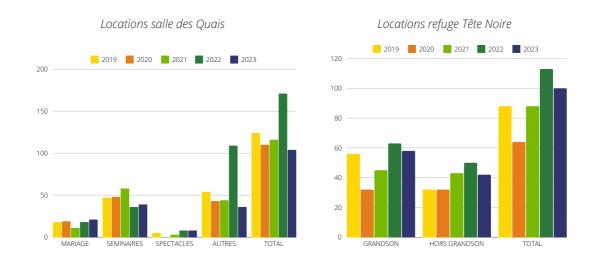






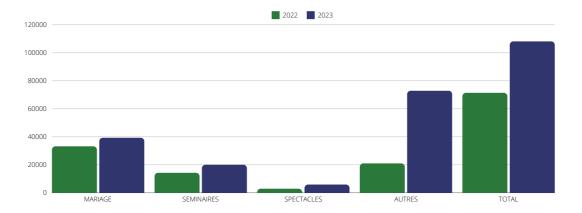


Location des salles - salle des Quais et refuge Tête Noire



Le nombre de locations en 2023 à la salle des Quais a un peu baissé par le fait qu'il y a eu quelques séminaires de plus longues durées. Ces réservations ont permis d'engendrer des revenus plus conséquents. De plus, l'augmentation des prix des diverses prestations, proposées dès janvier 2023, n'a pas provoqué d'annulations ni de désintérêts des futurs locataires.

Chiffre d'affaire locations salle des Quais



Ecoles et sécurité











Préambule municipal

Pour le dicastère, l'année écoulée a été stable.

Les différents projets scolaires des écoles à Grandson et dans l'arrondissement scolaire vont de l'avant. A la rentrée scolaire 2023, l'ASIGE a résilié le bail du bâtiment scolaire d'Onnens.

L'ASIGE avance aussi, avec la Commune de Champagne, sur le projet de campus scolaire et sportif. Une mise à l'enquête, prévue initialement pour le milieu de l'année 2023, a été repoussée à février 2024 et sa mise en service prévue pour la rentrée 2026 semble être compromise.

Pour la PC, entre intervention INOPIA (pénurie), plan canicule et crue de l'Orbe, ce sont des interventions et des situations qui deviennent courantes, années après années. Ces dernières viennent se rajouter aux cours et formations programmés. Il n'en demeure pas moins que l'état-major et les astreints y font face avec grand professionnalisme.

La bibliothèque, installée dans l'ancienne salle de gym du collège du Jura A, a également été ouverte au grand public le 1er avril 2023. Elle accueille tous les habitants et le premier bilan est très réjouissant. A noter que l'abonnement est offert.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2023, le personnel du dicastère est composé de 4 personnes :

- · Un assistant de sécurité publique (ASP) à 100%
- · Une assistante de sécurité publique (ASP) à 50%
- Un bibliothécaire documentaliste responsable à 94% (90% scolaire, 4% publique)
- Une agente en information documentaire à 72% (60% scolaire, 12% publique)

Les différentes tâches de la police administrative sont exécutées par deux assistants de sécurité publique (ASP).

Le taux d'activité du bibliothécaire documentaliste responsable a été augmenté de 4% à compter du 1er mars 2023. Ce pourcentage supplémentaire est dévolu aux heures d'ouverture ainsi qu'aux animations de la bibliothèque publique.

Pour remplacer le poste resté vacant, une nouvelle agente d'information documentaire a été engagée à compter du 15 mai 2023 et 12% de son temps est dévolu à la partie publique de la bibliothèque.

Réponses au vœu, observation et remarques de la Commission de gestion sur le rapport 2022

Voeu

Voeu 3.1 : La CoGes note que les délégations intercommunales prennent beaucoup de temps au municipal. En conséquence, la CoGes invite la municipalité à clarifier les objectifs et le contenu des mandats de délégation de son municipal au sein des différentes associations intercommunales, en particulier au sein de l'ASIGE.

La Municipalité a pris bonne note de ce vœu. Cependant, il sied de rappeler que les membres des comités de direction d'associations intercommunales, même s'ils représentent leur commune, siègent et prennent des décisions pour le bien de toutes les communes membres, comme ils le font pour leur propre commune, en toute indépendance, liberté et sont soumis au secret des délibérations. Ils n'ont donc pas d'objectifs à recevoir de leur propre municipalité: « La loi sur les communes ainsi que les statuts de l'association définissent en détail les compétences respectives du Conseil intercommunal et du CODIR. Le principe de la séparation des pouvoirs implique qu'une autorité ne doit pas empiéter sur les domaines de compétence d'une autre autorité. » (art. 4 LC, compétences du Conseil).

Les membres des Comités de direction d'associations intercommunales peuvent informer leur municipalité des décisions qui pourraient impacter considérablement leur commune.

A noter également que les vacations, si elles sont effectivement payées par la commune, sont entièrement remboursées, frais compris, par les associations intercommunales.

Observation

Observation 3.1 : La CoGes prend note que la motion de M. Troillet est retardée suite au projet AggloY. La CoGes attend un retour de l'avancement de ce projet tout en incluant la motion, ainsi que des appels d'offres pour l'étude de faisabilité.

Le traitement de la motion de M. Trolliet n'implique pas la gestion 2022 puisqu'elle est toujours, en 2023, en cours de traitement. Relevons également que la Municipalité informe à chaque Conseil communal de l'avancement des travaux.

Remarques

Remarque 3.1 : La CoGes note l'excellent travail de l'assistant de sécurité publique et le félicite de tenir compte des besoins du terrain, de se renseigner, et de se mettre à jour régulièrement.

La Municipalité remercie la CoGes pour cette remarque et relève que la sécurité publique est assurée par deux ASP.

Remarque 3.2 : La CoGes salue le renouvellement de l'action « bûches de Noël » ainsi que les initiatives menées cet été au bord du lac pour la circulation et la sécurité. La CoGes encourage la municipalité à poursuivre ces mesures.

La Municipalité remercie la CoGes pour cette remarque et poursuivra ces mesures avec son service.

Service de défense incendie et de secours

Missions et prestations

Missions

- · Protection de la population au 1er échelon
- · Défense incendie et de secours

Prestations

- Assurer la défense incendie et le secours, conformément à la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS)
- · Sauvetage de personnes et animaux
- Lutte contre les inondations
- · Interventions techniques diverses
- · Veiller à la bonne application des normes de constructions destinées à prévenir les dangers d'incendie dans les bâtiments publics et scolaires

Points marquants en 2023

Lors de l'Assemblée du 20 décembre 2023, le règlement du groupe des JSP, Jeunes Sapeurs-Pompiers régionaux du Nord vaudois a été adopté.

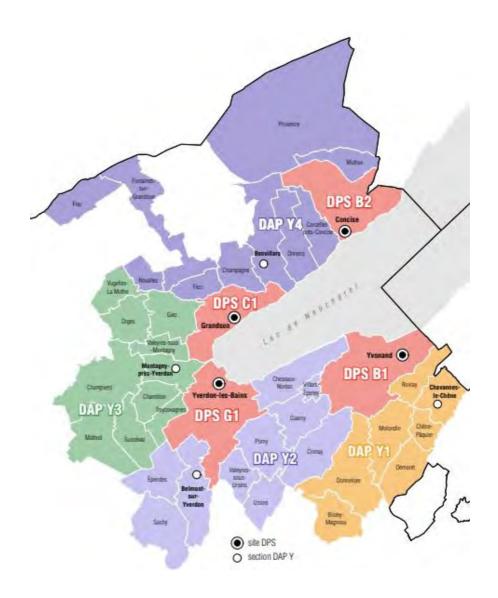
Synthèse des activités

SDIS régional du Nord vaudois

Le Comité directeur (CODIR) du SDIS régional du Nord vaudois s'est réuni en moyenne une fois par mois à la caserne d'Yverdon-les-Bains.

Le Conseil intercommunal a siégé le 25 mai 2023 à Onnens, le 21 septembre 2023 à Corcelles-près-Concise et le 20 décembre 2023 à Yverdon-les-Bains. Le rapport du SDIS NV a eu lieu le 9 février 2023 à Yvonand.

Côté opérationnel, relevons que le nombre général d'interventions est stable (+2.3% pour le SDIS, avec 615 interventions, comparé à 601 en 2022) mais est accompagné d'une forte hausse des heures d'intervention (+40% pour 10'335 heures, comparé à 7'378 en 2022), du fait de quelques évènements multiples qui à eux seuls génèrent environ 1'500 heures.



Site DPS de Grandson (C1)

L'effectif du DPS Grandson au 3 décembre 2023 est de 34 personnes, soit trois de plus que l'année précédente, soit quatre de plus que le minimum recommandé par l'ECA pour un DPS de type "C", comme celui de Grandson. Il est composé de 3 officiers, 9 sous-officiers, 19 sapeurs et 3 recrues de 1ère année.

Dans la caserne de Grandson, située à Borné-Nau, sont stationnés 5 véhicules (1 poids lourd, 2 mi-lourds, 2 légers) et 7 remorques.

En 2023, il y a eu au total 62 interventions pour le site DPS C1 (augmentation de 11% par rapport à 2022) dont 21 où il est intervenu seul.

La répartition des alarmes s'est faite de la manière suivante :

- 32 incendies (8 feux d'appartement, 4 feux de végétation, 9 feux de bâtiment, 11 autres feux) dont 9 à Grandson
- 5 pollutions, dont 3 à Grandson
- 10 alarmes automatiques, dont 6 à Grandson
- 4 inondations, dont 2 à Grandson
- 8 interventions techniques (prévention, chute de matériaux, odeur de gaz) dont 4 à Grandson
- 3 sauvetages dont 2 à Grandson



Recrutement

En fin d'année 2023, 12 personnes se sont présentées au recrutement à Grandson. 3 ont été retenues suite aux tests de sélection pour le site C1.

Téléthon

La journée du Téléthon qui s'est déroulée sur la place du Château le 9 décembre 2023 a été un succès, bien que la somme récoltée ait été inférieure de 9.7% à celle de l'année précédente. Les pompiers du SDIS NV ont récolté CHF 42'107.35.



Police

Missions et prestations

Missions

- · Ordre et tranquillité publique
- · Lien avec la gendarmerie
- · Gestion du cimetière
- Gestion des manifestations
- · Gestion des macarons
- · Gestion des objets trouvés/perdus
- · Gestion des contraventions (suivi)
- · Auditions diverses
- · Établissements publics (LADB)
- · Exécutions forcées d'expulsion
- · Prévention (BPA)

Prestations

- · Contrôle du stationnement
- · Inforadar
- Naturalisations
- · Manifestations
- · Signalisation
- · Contrat de prestations (4 communes)
- · Notifications
- · Patrouilles générales
- · Inhumations (cérémonies, tombes, columbarium)
- · Contrôle LADB et application des directives fédérales (OIP indication des prix)

Points marquants en 2023

- · Rencontre mensuelle avec le chef de poste de la gendarmerie
- · Entrée en service d'une nouvelle ASP à 50% pour combler le poste resté vacant à la suite d'une démission
- · Renouvellement de l'opération « Bûches de Noël »
- Exploitation du nouveau logiciel de gestion des amendes d'ordre (OM police)
- · Achat et exploitation d'une caméra de monitorage
- Étude de sécurisation sur le tronçon du bord du lac pour répondre à la motion dite « Trolliet » :
 - « Modération de trafic sur la portion du cheminement entre la Brinaz et l'Arnon »

Synthèse des activités

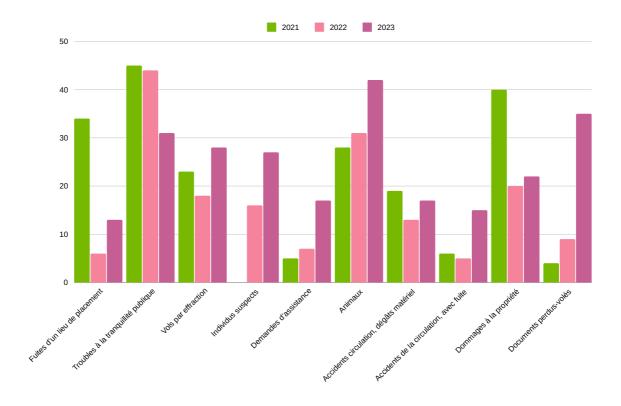
Police cantonale

Pas de modification significative à relever quant à l'organisation du poste de gendarmerie de Grandson.

Une rencontre entre le chef du poste et le délégué municipal a lieu mensuellement. En cas de besoins, les rencontres ont lieu à des intervalles plus rapprochés ou sur demande. Lors de ces rencontres, il est discuté des diverses actions de la gendarmerie entreprises sur le territoire communal et tous les événements (délits, effractions, accidents, disparitions, arrestations, etc.) sont détaillés un à un.

Le nombre d'événements par rapport à l'année précédente est passé de 510 à 629 en 2023. Ceci ne signifie nullement que la situation s'est péjorée, mais que certaines interventions dans un domaine spécifique ont augmenté.

Comparaison des événements par rapport à l'année précédente :



Police administrative

Les activités des ASP dans les autres communes présentent un total de 126 heures de présence (+ 23):

- 49 heures pour Montagny-près-Yverdon (+ 4)
- 39 heures pour Valeyres-sous-Montagny (+ 15 heures)
- 0 heure pour Fontaines-sur-Grandson (+- 0)
- 38 heures pour Concise (+ 4)

En 2023, l'inforadar (radar sympathique) a été placé à 10 endroits différents dans la commune, pour une dizaine de jours consécutifs, soit la moitié moins par rapport à l'année précédente. La panne de l'appareil est à l'origine de l'abaissement de sa présence sur le territoire communal.

Pour les contrôles du stationnement, ce sont 1'296 (+ 419) contraventions qui ont été posées. Quant aux ordonnances pénales, qui englobent les infractions aux divers règlements communaux, il y en a eu 167 (+ 120). 412 (+ 256) contraventions sont parties en rappel, 164 (+ 138) ont été converties en ordonnances pénales et 37 en sommations de payer avant poursuites.

Nous avons enregistré 41 inhumations, soit en tombe à la ligne, soit en tombe cinéraire, au Columbarium ou au jardin du souvenir.

59 dossiers de manifestation (POCAMA et autres) ont été traités, ce qui représente une augmentation d'environ 20% par rapport à 2022.

Avec l'arrivée du nouveau système de gestion des amendes d'ordre et des dénonciations aux règlements de la commune, aucun dossier n'a été traité en Commission de police. En effet, avec les moyens de preuves (photos systématiques) les infractions sont peu sujettes à interprétation.

204 macarons de stationnement (+47) dans les différentes zones ont été délivrés pour des durées de 6 ou 12 mois.

371 actes de poursuites reçus en vue de notification au lieu des 366 en 2022.

55 objets trouvés, 13 vélos récupérés, 1 voiture abandonnée sur la voie publique. En ce qui concerne les vélos retrouvés les années précédentes, ce sont 65 cycles qui ont été remis à une association afin d'être recyclés.

En 2023, nous n'avons eu aucune exécution forcée d'expulsion sur mandat de la Justice de Paix.

Patrouilleurs scolaires

Le secteur de la police administrative gère également plus d'une dizaine de patrouilleurs scolaires aux abords des écoles sur l'ensemble du territoire communal.



Protection civile et militaire PCi

Missions et prestations

Missions

- · Protection de la population au 2ème échelon
- · Appuyer les organes de conduite et les autres organisations partenaires
- · Assistance à la population en cas d'événements dommageables ou de catastrophes
- Protéger les biens culturels
- · Effectuer des travaux de remise en état

Prestations

- · Sauvetage de personnes
- · Gestion de trafic routier
- · Gestion d'un état-major
- Radioprotection
- · Transmissions
- · Vérification de l'état des abris privés
- · Interventions en faveur de la collectivité

Points marquants en 2023

- · Interventions en faveur de la collectivité
- · Interventions en situation d'urgence

Synthèse des activités

L'Organisation régionale de protection civile (ORPC) du Jura-Nord vaudois est une association de communes conformément à la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPCi) du 11 septembre 1995 et aux articles 112 à 128 de la loi sur les communes (LC) du 28 février 1956.

Le Comité directeur (CODIR) de l'ORPC Jura-Nord vaudois s'est réuni à six reprises durant l'année 2023.

En parallèle le Comité de pilotage de la future base opérationnelle à Orbe s'est également réuni six fois.

Le Conseil intercommunal de l'ORPC Jura-Nord vaudois s'est réuni à 2 reprises, soit le 9 mai 2023 à Baulmes et le 20 septembre 2023 à Orbe. Le rapport de bataillon a eu lieu à Baulmes le 20 mai 2023.

Effectif global:

- Effectif réglementaire: 619 femmes et hommes
- Effectif réel: 598 femmes et hommes
- FIR (Force d'intervention régionale). Ses membres sont équipés d'un pager pour être atteignables en cas d'alarme et doivent se rendre disponibles dans l'heure : 68 femmes et hommes
- FAR (Force d'appui régionale), convoquée dans un second temps en renfort de la FIR : 530 femmes et hommes

Interventions en faveur de la collectivité :

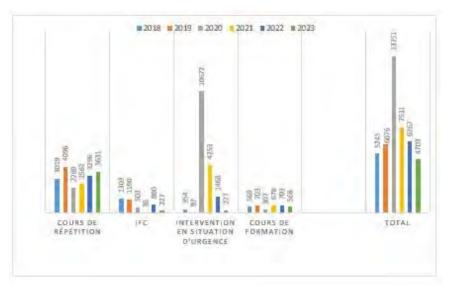
- La bonne résolution, Yverdon-les-Bains, le 15 janvier (24 miliciens, 24 jours de service),
- Concours FVSP, Le Chenit, le 6 mai (6 miliciens, 6 jours de service),
- SlowUp Vallée de Joux, du 29 juin au 3 juillet (26 miliciens, 86 jours de service)
- Passeport vacances, Orbe, du 3 au 7 juillet (7 miliciens, 37 jours de service),
- Fête nationale, Yverdon-les-Bains, du 1 au 2 août (9 astreints, 18 jours de service),
- Triathlon, Yverdon-les-Bains, le 3 septembre (21 miliciens, 21 jours de service),
- Tour de Romandie féminin, Yverdon-les-Bains, le 15 septembre (35 miliciens, 35 jours de service).

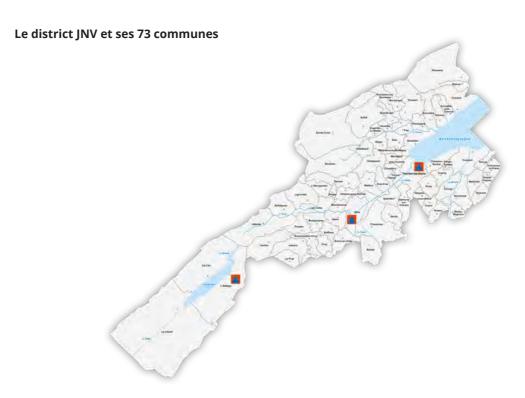
Interventions en situation d'urgence :

- INOPIA (Pénurie), District Jura-Nord vaudois, 5 au 18 janvier,
- Soutien logistique au SDISPO, Chavornay, le 21 janvier,
- Délestage, secteur Estavayer-le-Lac / Yverdon-les-Bains, 15 août,
- Canicule, Yverdon-les-Bains, du 18 au 25 août,
- INOPIA (Pénurie), District Jura-Nord vaudois, 5 au 6 octobre,
- Soutien logistique au SDISPO, Orbe, le 11 octobre,
- INOPIA (Pénurie), District Jura-Nord vaudois, 30 octobre au 3 novembre,
- Soutien aux CFF (interruption de trafic à Renens), 9 novembre,
- Soutien EMCC (Crues de l'Orbe, secteur SDISPO), 11 au 13 décembre,
- Soutien SDIS NV (inondations Yverdon-les-Bains, UMBRELLA23), 13 au 17 décembre,
- Travaux de remise en état UMBRELLA23, 27 décembre

2023 est une année sans grande opération. Une planification standard en termes de types de cours est retrouvée. Les cours de répétition sont plus intenses et plus longs. Les astreints continuent de fournir en moyenne 10 jours de service. Ainsi, avec un effectif diminué de moitié par rapport à 2018, le nombre de jours de service reste stable.

Jours de service





Ecoles

Missions et prestations

Missions

- Les différentes missions liées à l'école obligatoire ont été déléguées à l'ASIGE (Association scolaire intercommunale de Grandson et environs)
- Le dicastère accompagne l'ASIGE afin de créer de bonnes conditions d'apprentissage, l'instauration d'un bon climat éducatif et le développement d'un environnement adéquat

Prestations

· Mise à disposition de bâtiments et divers espaces pour les activités scolaires et parascolaires

Points marquants en 2023

- · Remplacement des tableaux noirs par des écrans tactiles interactifs (ANF-Affichage numérique frontal) dans toutes les classes des Tuileries, de Giez et de Montagny-près-Yverdon
- Développement du projet de l'ASIGE d'un campus scolaire et sportif à Champagne
- · Lancement de l'appel d'offres pour les transports scolaires devant entrer en vigueur pour la rentrée 2024/25 pour une durée de 5 ans

Synthèse des activités

- La commune de Grandson a délégué ses compétences en matière de gestion scolaire à l'Association scolaire intercommunale Grandson et environs (ASIGE) qui comprend 18 communes.
- Le Comité directeur de l'ASIGE se réunit en moyenne toutes les trois semaines au secrétariat du collège du Jura A pour assurer la gestion de l'arrondissement scolaire et traiter les différentes demandes de la direction de l'établissement scolaire, des enseignants, des parents et des communes membres. Pour la rentrée 2023, il y a eu 1'436 élèves (716 élèves 1P à 6P, 274 élèves 7P et 8P et 446 secondaires) qui ont été répartis dans 76 classes de 19 bâtiments scolaires et six bâtiments sportifs sur 9 communes différentes.
- 1'033 élèves sont transportés 4 fois par jour (2 fois le mercredi) en plus des déplacements spéciaux durant le temps scolaire pour différents cours et activités.
- Le Conseil intercommunal a siégé le 26 avril 2023 à Champagne et le 20 novembre 2023 à Corcelles-près-Concise. Suite à l'annonce de la démission du membre du CODIR responsable des transports pour le 31 décembre 2023, le poste a été repourvu.

Bibliothèque publique et scolaire

Missions et prestations

Missions

- · Permettre l'accès, au plus grand nombre, à l'essentiel de la production éditoriale
- · Promouvoir la prise en compte de tous les publics

Prestations

- Mise à disposition des différentes ressources disponibles (romans, documentaires, albums illustrés, bandes dessinées, mangas, etc.)
- · Organiser des événements culturels scolaires ou publics durant l'année

Point marquant en 2023

· Inauguration de la partie publique

Synthèse des activités

Située dans l'ancienne salle de gymnastique du collège, la bibliothèque publique et scolaire de Grandson est ouverte, sur le temps scolaire, aux élèves, aux enseignantes et enseignants et au personnel de l'Établissement primaire et secondaire de Grandson.

Au printemps 2023, elle est devenue une bibliothèque mixte, à la suite de l'intégration du fonds de la bibliothèque de la rue Jean-Lecomte. Elle est désormais accessible à toute la population ! Information relevée aussi dans ce rapport de gestion, dicastère « Administration générale et finances / Culture ».

La bibliothèque publique et scolaire a pour mission de donner accès, facilement et au plus grand nombre, à l'essentiel de la production éditoriale, principalement française, qu'il s'agisse de livres, de revues, de vidéos ou de produits multimédias, et quels que soient les domaines, littéraire ou non, et promouvoir celle-ci par la prise en compte de tous les publics (enfants, adolescents, étudiants, actifs, personnes âgées, personnes en recherche de réinsertion, etc.) par une offre documentaire privilégiant la qualité, adaptée aux attentes et aux usages, diversifiée et équilibrée, avec l'aide et le conseil de bibliothécaires et documentalistes professionnels.

Cette mission n'a pas seulement pour objectif de rendre vivantes les richesses documentaires de la Bibliothèque. Elle doit aussi favoriser, indépendamment de tout acte documentaire, la familiarisation avec la création, l'ouverture au monde, l'esprit critique, le goût de l'échange.

Au-delà de la veille éditoriale, ce service à la population a également pour but d'aider, voire d'accompagner les usagers dans leur recherche d'information. Il s'agit aussi de mettre à leur disposition des outils de recherche adéquats (par exemple Internet) et de leur en faciliter l'usage.

En plus des nombreuses ressources disponibles (romans, documentaires, albums illustrés, bandes dessinées, mangas, etc.), plusieurs événements culturels scolaires ou publics sont proposés tout au long de l'année.

Quelques chiffres:

Fonds documentaires

- 12'360 livres forment le fonds documentaire
- 1'360 livres acquis en 2023

Utilisation

- 21'730 livres prêtés
- 3'768 recherches sur le catalogue
- 670 personnes actives
- 214 nouvelles inscriptions

Partie scolaire

- 100 périodes d'animations pédagogiques
- 12 services « Récréothèque »

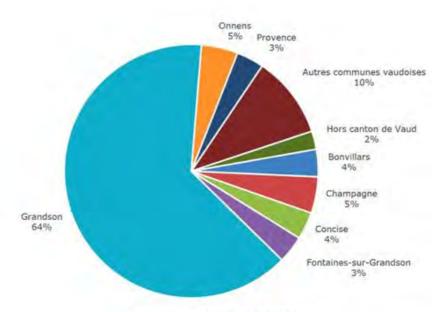
Partie publique

- 8 heures d'ouverture hebdomadaire
- 117 jours d'ouverture annuelle
- 16 événements publics

Communication digitale (médias sociaux)

• 280 abonnées et abonnés

Public régional actif selon la commune de résidence



Service « Récréothèque »

Instauré à la rentrée scolaire du mois d'août 2023, Le service « Récréothèque » est destiné aux élèves des classes de 7 – 11H (sites de Borné-Nau, Champagne, Giez et Montagny-près-Yverdon). L'objectif est de proposer aux élèves, approximativement une fois par mois, un service de prêt durant la récréation, afin de leur rendre plus accessibles les documents de la bibliothèque. Ainsi, 12 services « Récréothèque » ont été réalisés en 2023.

Service « Caisse de livres »

Pour permettre de partager plus facilement les documents de la bibliothèque, l'équipe de la bibliothèque propose de prêter aux classes de 1 – 8H, qui ne sont pas situées sur le site du Jura, des caisses constituées d'environ 30 documents, pour une durée de deux mois. Pour l'année 2023, 26 classes ont pu bénéficier de ce service durant la fin de l'année scolaire 2022-2023 et 27 classes pour le début de l'année scolaire 2023-2024.

Evénements publics

La création de la partie publique a permis à l'équipe de la bibliothèque d'organiser ou de participer à 16 événements publics, dont voici un résumé :

- Après-bibli: ateliers créatifs pour les enfants
- Né pour lire: moments doux à la bibliothèque pour les tout-petits
- Jeux, dis !: initiations aux jeux de société pour les enfants, événements organisés en collaboration avec la ludothèque Boule de Gomme
- Journée suisse de la lecture à voix haute: Lectures pour les enfants
- Participation au 5e Festival « De rire et de rêves... » : lectures dans Le Petit Salon avec pour thème « Avezvous entendu la nouvelle ? »
- Biblio'Plage : Lectures à la plage du Pécos
- Soirée jeux de société : organisée en collaboration avec la ludothèque Boule de Gomme
- Spectacle d'improvisation : organisé en collaboration avec le groupe d'improvisation de l'EPS Grandson





Biblio'plage à la plage du Pécos

Spectacle d'improvisation

Biblio Troc

Les bibliothécaires font régulièrement le tri des livres déposés et stockés dans l'ancienne cabine téléphonique située à proximité de l'Hôtel de Ville.

Travaux et environnement











Préambule municipal

Le Plan énergie et climat communal (PECC) a été validé par le Canton en janvier 2023. Au même titre que les autres services communaux, le service Travaux et environnement a apporté plusieurs pierres à cet édifice en cours d'année. C'est littéralement vrai concernant l'agrandissement du dépôt de voirie, une réalisation architecturale belle et fonctionnelle, conçue dans un esprit de durabilité. Les matériaux utilisés proviennent, pour l'essentiel, d'une zone distante de moins de 20km du site : ce sont par exemple les épicéas de l'arrondissement forestier qui ont fourni le bois de construction. C'est aussi le bois des forêts régionales qui est utilisé pour le chauffage, via le CAD de Borné Nau. Une citerne de 20'000l récolte l'eau de pluie, destinée aux toilettes et à l'arrosage. La production photovoltaïque a été renforcée, en parallèle avec la transition vers l'électrique des outils et véhicules. Un système de domotique a été installé pour économiser l'énergie. Reste à végétaliser les extérieurs, et finaliser quelques projets en faveur de la nature : des gîtes à chauves-souris sont ainsi prévus.

Les espaces verts ont aussi fait l'objet de mesures PECC. Le cimetière passe progressivement au vert, réduisant d'autant l'usage de phytosanitaires ; un potager scolaire/collectif voit le jour au Coteau, grâce à l'action participative de citoyens engagés. La lutte contre les plantes invasives a de même fait l'objet d'une journée participative, et des civilistes ont été engagés cet été pour épauler le service. Divers projets d'arborisations ont été menés à bien, comme sur la butte de Borné Nau. Des mesures de lutte contre la canicule ont également été prises : le nouvel espace des Remparts par exemple, avec sa belle fontaine en granit, a été inauguré au printemps 2023. Des bancs publics ombragés ont été disposés sur différents sites du territoire communal. La gestion des déchets n'est pas en reste : la vaisselle jetable est maintenant interdite et le tri des déchets obligatoire lors de manifestations ; une nouvelle mini-déchetterie s'installe sur le site de la voirie ; diverses actions ont été menées pour améliorer la récolte de biodéchets ; la benne « plastiques » de la déchetterie intercommunale va faire place à une filière de recyclage.

Le municipal en charge tient à remercier chaleureusement tous les collaborateurs du service Travaux et environnement pour leur participation à ces diverses actions, pour les efforts consentis quotidiennement, et pour toute l'attention qu'ils ont porté à améliorer la durabilité de la Commune.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2023, le personnel du dicastère Travaux et environnement est composé de 17 personnes, y compris l'apprenti :

Service Travaux et environnement :

- Un chef de service à 100% (dont 40% affecté au service Réseaux et énergies)
- Un adjoint au chef de service (fontainier) à 100% (dont 60% affecté au service Réseaux et énergies)
- Huit employés à 100%
- Un employé à 80% en CDD jusqu'au 31 mai 2024
- Deux employés à 80%
- Un employé à 50%
- Un apprenti agent d'exploitation CFC à 100 % (1 jour de cours / semaine)
- Une secrétaire technique à 42.5% (partagée et engagée à 85% au service Urbanisme et mobilité)
- Une secrétaire administrative à 10% (partagée et engagée à 50% au service Urbanisme et mobilité)

Dans l'effectif susmentionné, il n'est pas tenu compte du personnel auxiliaire non soumis au règlement du personnel.

Les mouvements suivants ont été constatés en 2023 :

- Une employée aux espaces verts a désiré stopper son activité d'un commun accord avec la direction du service; elle a été remplacée par une personne qui travaillait à satisfaction au STE dans le cadre d'un programme PET. Il est actuellement au bénéfice d'un CDD jusqu'au 31 mai 2024
- Engagement de Monsieur Lucien Fischer en tant qu'apprenti agent d'exploitation CFC
- Trois missions de type civiliste ont été réalisées dans le cadre de la lutte contre les plantes invasives
- Une mission PET a été réalisée dans le cadre de la lutte contre les plantes invasives

Réponses vœux, observations et remarque de la Commission de gestion sur le rapport 2022

Voeux

Voeu 1.1 : La CoGes invite la municipalité à poursuivre son offre de formation dans le domaine de la sécurité et pourrait par exemple envisager un « refresh » tous les trois ans.

La Municipalité sera attentive à poursuivre la formation des employés de la voirie dans le domaine de la sécurité.

Voeu 1.2 : La CoGes se réjouit de constater que la municipalité porte une attention particulière à l'entretien de ses espaces via la charte des talus de routes, et l'encourage à poursuivre son engagement.

La Municipalité est tout à fait motivée à poursuivre cet engagement.

Observations

Observation 1.1 : La CoGes invite la municipalité à poursuivre la ligne choisie quant au tri des déchets, ainsi que la réflexion concernant le tri du plastique et briques à boisson.

La Municipalité est très consciente de l'importance du tri des déchets et tend à l'améliorer encore. Une réflexion concernant le tri et recyclage du plastique et des briques à boissons est actuellement menée avec nos partenaires au sein de STRID.

Observation 1.2 : La CoGes suggère à la municipalité de rendre plus lisibles les informations sur le site internet de Grandson concernant la déchetterie et de communiquer les dates et autres mises à jour régulièrement.

La Municipalité veillera à améliorer la lisibilité du site Internet concernant la gestion des déchets, et à assurer sa mise à jour.

Remarque

Remarque 1.1 : La CoGes félicite l'équipe des travaux et environnement pour son adhésion au changement et son engagement dans les projets entrepris contre les invasives, la fauche tardive et l'arrêt de l'utilisation de produits nocifs à l'environnement. Par ailleurs, la CoGes note qu'il est pour l'instant trop tôt pour établir un bilan sur l'alternative aux produits phytosanitaires.

Le service des Travaux et environnement réalise l'importance de l'adhésion de nos concitoyens à sa politique de gestion différenciée des espaces verts, et remercie la CoGes pour son soutien à cette démarche.

Voirie

Missions et prestations

Missions

- · Veiller à l'entretien et au renouvellement du réseau routier et assurer le service hivernal
- · Assister les spécialistes pour les tâches liées à la signalisation (police et pompiers)
- · Exécuter les tâches de nettoyage du domaine public
- · Soutenir les sociétés locales dans leurs manifestations

Prestations

- · Entretien routier
- · Nettoyage des espaces publics
- · Service hivernal
- Manifestations
- · Entretien du parc de véhicules
- · Gestion de projet

Points marquants en 2023

- · Préavis 635/20 réalisation de la butte paysagère de Borné-Nau
- · Préavis 663/22 pour la création d'un trottoir à la rue Jean-Lecomte
- · Préavis 641/21 pour l'agrandissement de la voirie
- Préavis 546/14 réalisation d'une place de stationnement pour remorques
- · Stabilisation banquettes chemin AF Grandson-Giez
- · Livraison du multilift Lindner et du nouveau véhicule électrique pour la collecte des déchets

Synthèse des activités

Préavis 635/20 - réalisation de la butte paysagère de Borné-Nau

Le chantier s'est déroulé dans d'excellentes conditions météorologiques durant les mois de janvier, février et mars. La population s'est vite appropriée ces aménagements qui offrent un splendide belvédère sur le site de Borné-Nau. Le seul bémol du chantier aura été l'échec du démarrage de la pousse de la prairie fleurie sur les talus de la butte. Le problème ayant été reconnu par le mandataire, un nouveau semis posé avec une technique différente sera réalisé au printemps 2024. Tous les arbres plantés sur le site ont pu faire l'objet d'une subvention cantonale de CHF 10'000.- pour soutien aux plantations sur site scolaire.



Préavis 663/22 pour la création d'un trottoir à la rue Jean-Lecomte

Le Préavis 663/22 pour la création d'un trottoir à la rue Jean-Lecomte validé en mai 2023 a débouché sur un 1er projet réalisé par le bureau SD Ingénierie Neuchâtel SA. Ce dernier a mis en évidence qu'il était nécessaire de développer préalablement à ces travaux un projet en zone 30km/h dans ce secteur; une consultation est en cours auprès de la DGMR sur cette question.

Préavis 641/21 pour l'agrandissement de la voirie

Mis à part quelques aménagements extérieurs encore à réaliser, les travaux ont été achevés sans encombre en novembre et le déménagement s'est déroulé début décembre 2023.

Le service et ses collaborateurs sont enchantés de ce nouvel outil de travail qui répond à toutes les attentes, voire au-delà. Une inauguration est prévue au printemps 2024 et l'ouverture de la mini-déchetterie devrait accueillir ses premiers utilisateurs fin février de la même année.



Préavis 546/14 réalisation d'une place de stationnement pour remorques

Le dossier de défrichement-reboisement de la route qui mène à la déchetterie et d'une place d'hivernage de bateaux transmis à l'OFEV avance à petits pas. Une grande séance entre l'OFEV et le Canton ayant pour but de concilier les projets de la Commune avec les impératifs de protection des forêts alluviales a été organisée le 12 juin 2023 au sein de la commune. Après six mois de consultation à la commission cantonale de la protection de la nature et du paysage (CCPN), nous sommes tout proche d'une mise à l'enquête pour la partie « Place d'hivernage de bateau – Le Pécos ».

Stabilisation banquettes chemin AF Grandson-Giez



Suite au constat de la déformation des accotements des deux côtés de la chaussée entre Grandson et Giez sur une distance de 1.7 km, des travaux de remise en état ont été réalisés en septembre et ont permis de sécuriser le tronçon.

Livraison du multilift Lindner et du nouveau véhicule électrique pour la collecte des déchets

Objet du préavis 649/22, la livraison du véhicule multilift Lindner a été réalisée fin juin 2023.

Sa polyvalence et son confort sont appréciés au quotidien par ses utilisateurs. Egalement livré en été, le nouveau véhicule électrique dédié à la collecte des déchets donne entière satisfaction.



Déchetterie intercommunale et collecte des déchets urbains

Missions et prestations

Missions

- · Organisation des collectes des déchets urbains
- · Offrir un service de déchetterie intercommunale

Prestations

- · Ramassage des déchets urbains
- · Déchetterie intercommunale
- · Déchetterie mobile
- · Déchetterie porte à porte

Points marquants en 2023

- · Elaboration d'une directive sur le traitement des déchets lors de manifestations
- · Rencontre STRID des chefs de voirie à Grandson
- · Participation à deux ploggings
- · Déchetterie commande d'une nouvelle signalétique
- · Déchetterie décision d'abandon de la benne "plastiques"
- · Déchetterie absence du gestionnaire de la déchetterie depuis le mois de juin

Synthèse des activités

Elaboration d'une directive sur le traitement des déchets lors de manifestations

La Municipalité a édicté une Directive sur la gestion des déchets lors de manifestations, qui instaure une obligation du tri des déchets et l'interdiction de vaisselle à usage unique pour toutes les manifestations soumises à autorisation ou se déroulant dans les locaux communaux. Les organisateurs sont encouragés à faire appel à Ecomanif SA, qui pourra fournir à prix préférentiels des caisses de vaisselle réutilisable ainsi que des containers de tri. Des subventions communales peuvent également être sollicitées.

Rencontre STRID des chefs de voirie à Grandson

Les responsables de la gestion des déchets sur secteur STRID se réunissent une fois par année afin d'échanger sur le thème en réalisant des visites techniques. En 2023, Grandson, respectivement le service des Travaux et environnement a eu le plaisir d'organiser cette rencontre et ainsi pouvoir faire visiter ses nouvelles infrastructures aux autres responsables locaux. Le groupe s'est également rendu sur les chantiers du nouveau réservoir de Baulmes ainsi que sur celui de la nouvelle STAP de Grandson.



Participation à 2 ploggings

Comme chaque année et à deux reprises (mai et octobre), un plogging est organisé sur une initiative citoyenne avec le soutien logistique du service. Plusieurs dizaines de kilos de déchets ont ainsi été collectés sur tout le territoire communal et rapatriés à la déchetterie par une vingtaine de participants de tous âges.



Déchetterie - commande d'une nouvelle signalétique

En collaboration avec COSEDEC, une nouvelle signalétique uniformisée, plus informative, au graphisme efficace, a été mise en place à la déchetterie intercommunale.

Déchetterie - décision d'abandon de la benne "plastiques"

En application de la motion Dobler, décision a été prise de supprimer la benne à plastiques de la déchetterie au 1er avril 2024, pour faire place à un système de recyclage organisé par la société LEO-Recycle. Les sacs LEO accepteront tous les plastiques d'emballages, flaconnages et briques à boisson.









Déchetterie - absence du gestionnaire de la déchetterie

Le responsable de la déchetterie intercommunale a dû subir une opération qui a nécessité un arrêt de 6 mois, de juin 2023 à la reprise 2024.

Fort heureusement, le remplacement a pu être assuré au pied levé par une solide relève que le responsable avait lui-même formée. La période d'absence du titulaire du poste s'est donc déroulée sans problèmes et le service remercie sincèrement les personnes qui ont rendu cela possible.

Environnement, espaces verts et cimetière

Mission et prestations

Mission

· Entretenir et développer les espaces verts, y compris les places de jeux et le cimetière

Prestations

- · Cimetière
- · Assistance aux cérémonies funéraires
- · Espaces verts, parcs et promenades
- · Entretien des terrains de football

Points marquants en 2023

- · Avancement du PECC
- · Essais et validation des robots tondeurs pour les terrains de foot
- · Achat des jarres en terre cuite comme alternative à l'arrosage
- · Abandon des chemins en gravier du cimetière, passage au gazon
- · Inauguration de l'espace des Remparts le 28 avril
- · Lutte contre les invasives, journée participative
- · Coteau aménagement du jardin participatif

Synthèse des activités

Avancement du PECC



Le Plan énergie et climat communal est sur de bonnes voies ; l'ensemble des 12 thèmes choisis (et un grand nombre des mesures) a pu être abordé en 2023. Un document de synthèse sera mis en ligne sur le site Internet de la Commune après validation par le Canton.

Pour les points concernant le STE, on peut citer par exemple les mesures de durabilité appliquées au projet d'extension de la voirie, l'interdiction de la vaisselle à usage unique lors de manifestations, la mise en place d'un potager communautaire et scolaire, le traitement différencié des espaces verts, ou encore le remplacement d'un véhicule thermique par un électrique.

Essais et validation des robots tondeurs pour les terrains de foot

Sur une initiative du FCGT, un robot tondeur, qui devait initialement réaliser un test comme alternative à la tonte par tracteur (historiquement exécutée par le STE), a finalement fonctionné toute la saison 2023. En fin de saison, après un bilan technique et financier, il a été décidé de valider la méthode. Dorénavant, deux robots assureront la tonte des 3 terrains de foot, dès la reprise 2024.

La Municipalité a décidé de louer ces robots et ainsi se décharger de leur entretien. Par contre, le STE assurera toujours le pilotage et la supervision des tontes. Une convention a été signée en juillet 2023 entre la Commune et le FCGT afin de régler les modalités d'utilisation de ces robots et la gestion des déchets autour des terrains. N'étant pas utilisable pour d'autres missions, le tracteur communal de tonte sera vendu en 2024.

Achat des jarres en terre cuite comme alternative à l'arrosage

Pour limiter sa consommation en eau, le service a acquis des jarres en terre cuite (ollas) prévues pour les bacs fleuris du domaine public. Remplies 1-2 fois par semaine, ces ollas diffusent lentement, dans un rayon de 50 cm, permettant d'économiser jusqu'à 70% d'eau d'arrosage. En parallèle, les plantes annuelles sont progressivement remplacées par des vivaces adaptées au chaud et au sec.

Abandon des chemins en gravier du cimetière, passage au gazon

Dans la perspective d'un abandon complet des herbicides de synthèse, le service a mis en place une politique de remplacement progressif des zones gravier par du gazon.

Cette politique sera poursuivie en 2024.

Les thuyas sont aussi peu à peu remplacés par des espèces locales (par exemple des ifs), et des zones sont dédiées à la biodiversité (fauches tardives).





Inauguration de l'espace des Remparts le 28 avril

L'inauguration publique de l'espace des Remparts, réalisé en 2022, s'est déroulée le 28 avril en présence des Autorités et des habitants du quartier, invités personnellement. En 2023, les craintes sur les éventuelles nuisances qui seraient créées par cet espace ne se sont pas réalisées.



Lutte contre les invasives, journée participative

Deux collaborateurs temporaires (service civil et chômage) ont été engagés durant l'été 2023 pour procéder à l'arrachage de vergerettes, solidages, laurelles et autres buddleias de David. Une journée participative a également été organisée le samedi 3 juin pour lutter contre les vergerettes et solidages au coteau Derrière-les-Remparts ; les participants ont pu y admirer quelques plants d'Orchis bouc, premiers résultats du traitement différencié de cette parcelle instauré en 2022 (fauche tardive).



Coteau - aménagement du jardin participatif

En collaboration avec les écoles, un potager communautaire et scolaire est mis en place au coteau Derrière-les-Remparts. Seize carreaux ont été aménagés au cours de la journée participative du 30 septembre.

La vieille cabane à moutons, trop délabrée pour être recyclée, sera prochainement remplacée. En plus de la Commune de Grandson, ce projet bénéficie du soutien de Pro Grandson, UniSanté, Pro Junior, ainsi que de l'entreprise Cand-Landi.

En conclusion de ce rapport sur la gestion 2023, la Municipalité vous propose de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

vu le rapport de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

Article 1 : d'adopter la gestion de l'année 2023;

Article 2 : **de donner décharge** à la Municipalité de sa gestion de l'année 2023.

AU NOM DE LA MONICIPALITE

Le Secréta

Eric Beauverd

Le Syndic

Antonio Vialatte